

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962COMPTE RENDU INTEGRAL — 3^e SEANCE2^e Séance du Jeudi 26 Avril 1962.

SOMMAIRE

1. — Proclamation des membres des six commissions permanentes (p. 752).
2. — Débat sur la communication du Gouvernement (p. 753).
MM. Claudius Petit, Jean-Paul David, le président, Legendre, Habib-Deloncle, Deschizeaux, Brocas, Bergasse, Dorey, Paul Reynaud, Leenhardt, Marcellin.
Renvoi de la suite du débat
3. — Ordre du jour (p. 773).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCLAMATION DES MEMBRES DES SIX COMMISSIONS PERMANENTES

M. le président. J'indique à l'Assemblée que le délai d'une heure prévu pour l'opposition aux candidatures des membres des commissions est venu à expiration à douze heures dix minutes.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membres des six commissions permanentes les candidats présentés par les groupes.

Ce sont :

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

MM. Albrand, Barboucha (Mohamed), Barniaudy, Becker, Bégulé, Bekri (Mohamed), Bendjelida (Ali), Benhacine (Abdelmadjid), Bernasconi, Biaggi, Boinvilliers, Bord, Bouillol, Boutard, Brice, Caminc, Carbon, Cassagne, Cathala, Cerneau, Chapuis, Chazelle, Collomb, Coumaros, Dalainzy, Dalbos, Darchicourt, Darras, Debray, Degraeve, Mme Delabie, M. Delemontex, Mme Devaud (Marcelle), M. Devèze, Mile Dienesch, MM. Dlligent, Dixmier, Doublet, Duchâteau, Ducos, Duflot, Durbet, Ehm, Fourmond, Fréville, Godonnèche, Grèverie, Gullon, Hanin, Jouault, Jouanneau, Joyon, Juskiwenski, Kaouah (Mourad), Karcher, Kir, Kuntz, Lacaze, La Combe, Lacroix, Laffin, Laradji (Mohamed), Laudrin (Morbihan), Laurent, Lecoq, Le Duc (Jean), Legroux, Le Tac, Mainguy, Marcenet, Maridet, Marlotte, Mile Martinache, MM. Millot (Jacques), Monnerville (Pierre), Moulessehoul (Abbès), Nou, Orrion, Perrin (Joseph), Pèrus, Petit (Eugène-Claudius), Peyret, Peytel, Poignant, Privat (Charles), Profichet, Rivière (Joseph), Robichon, Roche-Defrance, Rombeaut, Roques, Roulland, Roustan, Saadi (Ali), Sallenave, Sanglier (Jacques), Santoni, Schaffner, Sy (Michel), Terré, Thomas, Tomasini, Touret, Toutain, Ulrich, Vanier, Vayron (Philippe), Vitter (Pierre), Weber, N... (postes laissés vacants par le groupe de l'union pour la

nouvelle République), N... (poste laissé vacant par le groupe des républicains populaires et du centre démocratique), N... (poste laissé vacant par le groupe socialiste).

Commission des affaires étrangères :

MM. Abdesselam, Albert-Sorel (Jean), Mme Ayme de la Chevrelière, MM. Baudis, Beraudier, Bettencourt, Blin, Borocco, Boscher, Bosson, Bourgeois (Pierre), Brocas, Caillemer, Chamant, Chibi (Abdelbaki), Comte-Offenbach, Conte (Arthur), Crucis, Deschizeaux, Douzans, Faulquier, Faure (Maurice), Filliol, Gaillard (Félix), Garraud, Habib-Deloncle, Hostache, Ibrahim (Saïd), Jacson, Jamot, Jarrosson, Junot, Lefèvre d'Ormesson, Lopez, Meck, Mollet (Guy), Mondon, Montagne (Rémy), Moulin, Muller, Pinoteau, Prémaunt (de), Radius, Raphaël-Leygues, Réthoré, Ribière (René), Roclore, Sagette, Schuman (Robert), Seitlinger, Simonnet, Szigeti, Teisseire, Thoraillet, Vals (Francis), Vendroux, Viallet.

Commission de la défense nationale et des forces armées :

MM. Allières (d'), Barrot (Noël), Baylot, Béchard (Paul), Belabed (Slimane), Bellec, Bénard (Jean), Benelkadi (Benalia), Benhalla (Kheïll), Bergasse, Besson (Robert), Bignon, Bouhadjra (Belaïd), Boulsane (Mohamed), Bourgoin, Bourguin, Bruggerolle, Buot (Henri), Cachat, Carville (de), Clément, Collnet, Colonna (Henri), Colonna d'Anfrani, Davoust, Delbecq, Deliaune, Deshors, Diet, Drouot-L'Hermine, Duterne, Dutheil, Forest, Frédéric-Dupont, Eric (Guy), Frys, Fulchiron, Gahlam Makhlof, Gernez, Géttaf Ali, Guitton (Antoine), Halbout, Hassani (Noureddine), Hémain, Ioualalen (Ahcène), Jarrot, Kerveguen (de), Khorsi (Sadok), Lacoste-Lareymondie (de), Leduc (René), Le Montagner, Le Pen, Le Theule, Lombard, Longueue, Luciani, Malleville, Maloum (Hafid), Marquaire, Médecin, Miriot, Montagnès (Max), Montalat, Moore, Motte, Noiret, Pavot, Philippe, Pierrebourg (de), Poutier, Quantier, Renucci, Rey, Richards, Rleunaud, Saïdi (Berezoug), Schmitt (René), Tebb (Abdallah), Thomazo, Trellu, Van Haecke, Vignau, Villeneuve (de), Voilquin.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan :

MM. Anthonioz, Arnulf, Arrighi (Pascal), Beauguitte (André), Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Burlot, Chapalain, Charret, Charvet, Chauvet, Clermontel, Courant (Pierre), Dassault (Marcel), Delesalle, Denvers, Dolez, Dorey, Dreyfous-Ducas, Ebrard (Guy), Ferri (Pierre), Fraissinet, Gabelle (Pierre), Garnier, Jaquet (Marc), Jaillon (Jura), Larue (Tony), Lauriol, Leenhardt (Francis), Lejeune (Max), Le Roy Ladurie, Liogier, Marcellin, Mayer (Félix), Mazo, Molinet, Neuwirth, Nungesser, Palewski (Jean-Paul), Paquet, Poudevigne, Raulet, Regaudie, Reynaud (Paul), Rivain, Roux, Ruais, Sanson, Souchal, Taittinger (Jean), Tardieu, van der Meersch, Voisin, Weimann, Yrissou.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

MM. Azem (Ouall), Battesii, Bedredine (Mohamed), Bensedick Cheikh, Bérard, Bourne, Boutalbi (Ahmed), Bricout, Carous, Chandernagor, Chelha (Mustapha), Coste-Floret (Paul), Crouan, Dejean, Delachenal, Delrez, Djebbour (Ahmed), Dubuis, Durand, Fanton, Feuillard, Gouled (Hassan), Guillain, Hénault, Hoguey,

Ihaddaden (Mobamed), Jacquet (Michel), Laurelli, Lavigne, Le Douarec, Legaret, Lenormand (Maurice), Loste, Marçais, Mercier, Mignot, Moras, Palmero, Pasquini, Peretti, Pianta, Pic, Pigeot, Plevin (René), Portolano, Puech-Samson, Quinson, Rault, Raymond-Clergue, Ripert, Sablé, Sahnouni (Brahim), Salado, Salliard du Rivault, Sammarcelli, Schmittlein, Var, Vaschetti, Véry (Emmanuel), Vidal, Vinciguerra, Widenlocher, Zeghouf (Mohammed), N...., N.... (postes laissés vacants par le groupe de l'Union pour la Nouvelle République), N.... (poste laissé vacant par le groupe des indépendants et paysans d'action sociale), N.... (poste laissé vacant par le groupe des républicains populaires et du centre démocratique), N...., N...., N.... (postes laissés vacants par le groupe de l'entente démocratique), N...., N...., N.... (postes laissés vacants par le groupe du regroupement national pour l'Unité de la République).

Commission de la production et des échanges :

MM. Alliot, Baouya, Bayou (Raoul), Bécuc, Bégouin (André), Bénard (François), Boscard-Monsservin, Bouchet, Boulet, Bourdellès, Bourgeois (Georges), Bréhard, Briot, Buron (Gilbert), Calméjane, Carter, Cassez, Catalifaud, Chareyre, Charic, Charpentier, Chopin, Clamens, Clerget, Collette, Commenay, Coudray, Damette, Danilo, Delaporte, Denis (Bertrand), Derancy, Desouches, Devemy, Devig, Dieras, Domenech, Duchesne, Dufour, Dumortier, Durroux, Duviillard, Evrard (Just), Féron (Jacques), Fouchier, Gamel, Gauthier, Gavini, Godefroy, Gracia (de), Grandmaison (de), Grasset (Yvon), Grasset-Morel, Grussenmeyer, Halgouët (du), Hauret, Ihuel, Janvier, Japiot, Kaspereit, Labbé, Lainé (Jean), Lalle, Lambert, Lapeyrusse, Lathière, Laurin (Var), Le Bault de la Morinière, Le Guen, Lemaire, Longuet, Lux, Mahias, Maillot, Marchetti, Mazurier, Méhaignerie, Mekki (René), Michaud (Louis), Mirguet, Mocquiaux, Montel (Eugène), Montesquiou (de), Morissc, Nader, Orvoën, Padovani, Perrin (François), Pezé, Picquot, Pillot, Pinvidic, Plazanet, Poulpique (de), Privet, Renouard, Roth, Rousseau, Rousselot, Sainte-Marie (de), Sarazin, Sesmairsons (de), Sourbet, Thibault (Edouard), Trébosc, Trémolet de Villers, Turc (Jean), Turroques, Valabrégue, Wagner, Ziller, N.... (poste laissé vacant par le groupe des indépendants et paysans d'action sociale), N.... (poste laissé vacant par le groupe du regroupement national pour l'Unité de la République).

— 2 —

DEBAT SUR LA COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la communication du Gouvernement sur son programme et le vote sur la demande d'approbation de ce programme.

L'ordre et la durée des interventions ont été affichés.

La parole est à M. Eugène-Claudius Petit, premier orateur inscrit.

M. Eugène-Claudius Petit. Mesdames, messieurs, M. le Premier ministre dans son discours que nous avons écouté avec attention, curiosité et respect, a évoqué les droits et les devoirs du Parlement, ainsi que les obligations du Gouvernement dans ses rapports avec l'Assemblée.

Vous ne serez donc point étonnés que je retienne ce passage de la déclaration ministérielle pour évoquer un autre discours, celui que le président de notre Assemblée a prononcé le 24 avril et qui traitait également de ces problèmes. (*Mouvements divers.*)

Et je me référerai aussi à un autre discours du président Chaban-Delmas, celui qu'il prononçait le 11 décembre 1958. Nous y trouvons cette phrase :

« Savoir tout à la fois jouer son rôle... » — il s'agit du Parlement — « ...tenir son rang et respecter autrui ; n'user ni ne tolérer d'empiètement, quelle surveillance incessante et sans indulgence de soi-même ! »

C'est pourquoi j'essaierai de dire l'étonnement et l'inquiétude produits par certains passages du discours de M. le président et je le ferai sans indulgence pour nous-mêmes, nous considérant en corps constitué et engagés, dans une certaine mesure, par des propos tenus avec une autorité indiscutable. En effet, s'ils n'étaient pas relevés, on pourrait nous en faire partager la responsabilité.

« Tenir son rang ! » Cela, en effet, requiert quelques exigences et les circonstances nous imposent, sur ce point particulier, une vigilance sans aucune défaillance. Il est, en effet, du devoir du Parlement de tenir son rang, afin d'éviter que, de modifications en modifications, ses pouvoirs ne s'amenuisent jusqu'au point où il ne deviendra plus qu'une sorte d'assemblée d'enregistrement, heureux de recevoir les informations d'un Gouver-

nement dont le Premier ministre a bien voulu nous dire ce matin qu'il considérait cette fonction comme primordiale.

Au nom du groupe de l'entente démocratique, je veux donc exprimer ici notre inquiétude et élever une protestation.

Il nous a semblé que certaines propositions introduites, de manière incidente, quelquefois assez légèrement, risquent de modifier considérablement notre Parlement et ses prérogatives.

Par une incidente, a été introduite l'idée de l'évolution des institutions vers un régime présidentiel. Ce problème sera certainement traité avec ampleur et je ne veux que l'effleurer. Je tiens cependant à souligner que la presse ne s'est point trompée, dans l'interprétation qu'elle donne de propos plus inquiétants à l'audition qu'à la lecture attentive — car les termes en sont bien mesurés et bien équilibrés — la presse, dis-je, ne s'est point trompée sur le caractère de cette incidente. Il fallait donc que l'on parlât de l'évolution vers le régime présidentiel, mais sans qu'auparavant on eût indiqué qu'on ne tenterait pas de superposer à un mauvais ou faux régime parlementaire un autre faux régime présidentiel. (*Mouvements divers.*)

Un régime comme le nôtre ne peut pas évoluer vers un régime présidentiel sans des modifications profondes. Il faudrait pour cela qu'il y ait un équilibre de pouvoirs extrêmement forts et établis. Ce n'est pas le cas présentement.

Mais un autre passage du discours nous a inquiétés bien davantage : celui qui concerne le transfert partiel du pouvoir législatif aux commissions de l'Assemblée. Sans doute les propos du président n'étaient-ils sur ce point tenus que sur un mode interrogatif ; mais il faudrait tout de même bien s'entendre : lorsque des propos sont tenus par le président, ils revêtent une importance particulière que nous nous devons de relever.

M. André Fanton. Ce n'est pas le Premier ministre qui les a tenus.

M. Eugène-Claudius Petit. Le transfert des pouvoirs législatifs à des commissions parlementaires serait contraire aussi bien à l'esprit qu'à la lettre de notre droit public. Ce ne sont pas les députés dans leur personne, ce ne sont pas les commissions, qui ne sont que des rouges d'études, qui sont dépositaires de la souveraineté nationale, c'est l'Assemblée plénière, c'est l'Assemblée seule. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre droit et à droite.*)

Enfin, une autre idée qui nous a paru surprenante par son inopportunité est celle qui est relative à la construction d'un Parlement.

M. André Fanton. Ce n'est pas l'objet du débat.

M. Eugène-Claudius Petit. C'est en somme au moment où nous allons être amputés d'une représentation assez importante que l'idée est lancée de construire un Parlement et tout cela pour donner aux parlementaires un plus grand confort et de plus grandes commodités dans leurs travaux. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

Eh bien ! nous tenons à dire ici que l'inconfort matériel est une chose qui ne nous inquiète pas trop en ce moment et que notre inconfort intellectuel et spirituel nous pèse davantage. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre droit et à droite.*)

Nous nous contenterions d'exercer notre mandat dans des locaux offrant moins de commodités encore que ceux dont nous disposons maintenant, si nous jouissions de la plénitude de nos prérogatives et en assumions la complète responsabilité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous estimons donc que l'allusion dont j'ai parlé est plus qu'inopportune. Nous avons autre chose à faire qu'à songer à construire des palais ; nous ne rêvons pas de cage plus dorée, nous rêvons de pouvoirs plus certains. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre droit, à droite et à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul David. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

M. Jean-Paul David. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le onzième remaniement ministériel auquel nous venons d'assister au cours de ces trois ans de stabilité gouvernementale (*Rires sur divers bancs*) nous vaut au moins l'occasion inespérée de procéder à un examen de conscience.

M. Emile Janvier. Il est temps !

M. Jean-Paul David. Deux mythes s'effondrent définitivement. Le premier est celui du gouvernement de législature, le second est celui de la stabilité.

Cinq ministres de l'éducation nationale en trois ans, monsieur le Premier ministre — cela donne une idée effective de ce qui ne va pas dans ce ministère — quatre ministres de l'information, trois des finances, de l'agriculture, des postes et télécommunications, de la justice et de l'intérieur !

Et si M. le président Pierre Pflimlin rentre au Gouvernement, ce n'est certes pas pour marquer la revanche définitive sur ceux qui ont fait le 13 mai (*Mouvements divers*), mais c'est pour rappeler, peut-être, qu'en période d'instabilité permanente, il était resté quatre ans au ministère de l'agriculture, où, dans le même laps de temps, en période de stabilité, trois ministres déjà se sont succédés.

Il y a donc eu onze remaniements. La question se pose, elle s'est posée à chaque remaniement, elle se pose encore aujourd'hui :

Pourquoi avons-nous un nouveau Premier ministre ? Qui le sait ? Qui, dans cette enceinte, peut le dire ? Pourquoi les ministres changent-ils ? Pourquoi le Premier ministre a-t-il disparu ? Pourquoi un autre lui succède-t-il ? Personne ne peut le dire. (*Applaudissements sur certains bancs au centre et quelques bancs à droite.*)

M. André Fanton. Vous devriez en être content.

M. Jean-Paul David. En décelant l'intention derrière la nouvelle équipe, nous pourrions ajouter : y a-t-il encore besoin d'un Parlement ?

Certes, le Premier ministre nous l'a dit ce matin — et nous connaissons sa théorie — le Parlement désormais sera informé de la politique du Gouvernement. Ainsi, mes chers collègues, il apparaît qu'il nous faut tous ensemble et sans passion reconsidérer notre problème, celui qu'évoquait il y a un instant — et sur lequel je reviendrai — M. Eugène-Claudius Petit, c'est-à-dire repenser la démocratie, tout au moins telle que nous la concevons.

Dans son discours liminaire, le président de notre Assemblée a dit mardi :

« Si les circonstances les plus graves et les plus périlleuses, pour la nation et la République, ont pu et peuvent encore conduire à ne pas débattre outre mesure des conditions de fonctionnement de l'arbitrage national et du pouvoir exécutif, il appartient à l'Assemblée nationale, institution parlementaire, et à son président de réaffirmer, en prélude au prochain débat, que la Constitution doit être appliquée fidèlement. »

Avant de reprendre cette affirmation, très contestable au demeurant, il faut nous reporter aux textes.

Que disent-ils ?

L'article 5 précise que le Président de la République... « assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat ».

L'article 20 dispose :

« Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ». J'ai bien lu : « détermine et conduit ».

L'article 68 stipule :

« Le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. »

Chacun admet ici que ces textes n'ont pas été respectés et que le gardien lui-même de la Constitution les interprète à sa convenance.

Déjà, la même autorité — je m'excuse auprès d'elle — nous avait indiqué en 1959 qu'il existait pour le chef de l'Etat un domaine réservé. Ce domaine réservé, vous vous en souvenez, mes chers collègues, couvrait l'Algérie, la défense nationale, les affaires étrangères.

C'était en 1959.

M. Eugène Van der Meersch. Le résultat est bon.

M. Jean-Paul David. Vous pouvez peut-être, mon cher collègue, trouver que le résultat est bon.

Je vous dirai que vous ne bâtissez pas des institutions pour un homme, car si, demain, un autre homme muni des mêmes pouvoirs, fait une autre politique, vous regretterez peut-être d'avoir accepté que ces institutions aient pris le tour que l'on connaît. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre droit et à droite.*)

J'ai retrouvé, du reste, dans le discours du président de l'Assemblée nationale et, ce matin, dans le discours de M. le Premier ministre, une deuxième idée déjà exprimée il y a quelques minutes et qui est la suivante : « ... la nature représentative du régime ne saurait être mise en cause. A cet égard, il doit être rappelé que même un système présidentiel, et nous

en avons le plus clair exemple outre-Atlantique, ne doit pas apparaître comme la négation des prérogatives du Parlement... ».

Le Premier ministre a fait écho à cette pensée.

Mais est-ce qu'un régime présidentiel a quelque chose de commun avec notre système.

Dans un régime présidentiel, il existe des pouvoirs séparés. Il existe — je m'en excuse pour les fonctions qu'occupait M. le Premier ministre il n'y a encore que quelques jours — une cour suprême qui est autre chose qu'un conseil constitutionnel. Il y a un congrès qui ne peut pas être dissous. Les pouvoirs du président des Etats-Unis sont très larges, mais, en contrepartie, personne ne peut rien contre les droits du Parlement. Pour le respect des individus, pour le respect de la loi, pour le respect de la Constitution, il y a une cour suprême, inamovible, contre laquelle personne non plus ne peut rien et surtout pas le président des Etats-Unis.

Voilà la différence avec les propos qui ont été tenus — qui, pour moi, se rapprochent singulièrement de ce qui a été dit en 1959 lorsque telle personnalité officielle a parlé du domaine réservé quelques semaines avant son apparition concrète — etc...

M. le président. Monsieur Jean-Paul David, permettez-moi de vous interrompre.

Il est vraiment trop commode de mettre en cause un homme qui, en raison de ses fonctions, ne peut pas répondre. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations et rires au centre droit et à droite.*)

Je demande à l'Assemblée, que j'essaie de présider impartialement et objectivement, je crois (*Dénégations à droite*), l'autorisation de donner une précision à M. Jean-Paul David pour que cesse ce malentendu sur le fameux secteur réservé.

Je n'ai pas dit un mot, tout à l'heure, quand M. Claudius Petit a évoqué un discours que j'ai en effet prononcé il y a quarante-huit heures, de ce fauteuil, dans l'exercice de mes fonctions présidentielles.

Je n'en dirai pas davantage, maintenant, sur ce même point.

En revanche, M. Jean-Paul David fait allusion à un discours que j'ai prononcé, non pas ici, de ce fauteuil, en tant que président de l'Assemblée — et tous ceux qui ont une certaine connaissance de la vie politique comprendront parfaitement la portée de la distinction à opérer — mais dans un congrès politique du parti auquel j'appartiens.

A droite. Où la vérité n'est pas la même !

M. le président. Lorsque j'ai parlé d'un secteur à réserver au chef de l'Etat, je pensais non pas au chef de l'Etat, mais au général de Gaulle.

Il était bien évident — le texte de mon discours, d'ailleurs, qui existe toujours, le prouve abondamment et l'on peut s'y reporter — que la création ou l'existence d'un tel secteur réservé était propre aux membres de la formation politique dont j'ai parlé. (*Exclamations et rires au centre droit et à droite. — Applaudissements et rires sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche.*)

Mais c'est l'évidence ! (*Nouvelles exclamations et nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Il est toujours facile de rire. Chacun, cependant, sait fort bien que ce que je dis correspond à la réalité et chacun, au demeurant, peut se reporter au texte de mon discours.

Je prie l'Assemblée de bien vouloir me donner acte de cette déclaration pour que ce malentendu cesse. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean-Paul David. Monsieur le président, je m'excuse de cet incident. Mais nos relations personnelles sont trop amicales pour que j'insiste.

Néanmoins, je tiens à vous rappeler, parce que vous n'étiez pas ce jour-là au fauteuil présidentiel, que j'ai déjà appelé ces propos en 1959 à la tribune et que votre collègue de département, M. Boulin, aujourd'hui secrétaire d'Etat, s'est levé pour m'interrompre et m'a dit : « c'est faux ». J'ai alors sorti de ma poche une fiche dont j'ai extrait les propos que vous aviez tenus.

Je vous laisse le soin, monsieur le président, de les expliquer ou de les interpréter comme il convient et je n'insiste pas sur ce sujet.

M. André Fanton. M. le président n'a pas dit cela !

M. Jean-Paul David. En tout état de cause, mes chers collègues, sans revenir sur ce congrès U. N. R. du Bordelais (*Sourires*), j'ajouterai, si vous le permettez, une troisième déclaration, et n'y voyez nulle malice.

Dans une interview reproduite le 20 septembre 1961 à la radio-télévision française, il nous a été expliqué, dans les mêmes conditions, qu'en période d'application de l'article 16 de la Constitution, le Président de la République dispose de la totalité des pouvoirs, y compris le droit de se substituer au pouvoir législatif.

J'ai posé à ce sujet une question orale au précédent gouvernement, d'autant qu'il était ajouté que la contrepartie de ce pouvoir exorbitant était de rendre le chef de l'Etat responsable de ses actes devant le Parlement en vertu de l'article 68 de la Constitution.

Les textes sont les textes. On a le droit de les changer. Je veux bien que nous en discutons. Tout est possible. Mais si nous ne respectons pas les textes, ils ne peuvent plus être opposés à personne, pas plus à celui-ci qu'à celui-là. Si nous ne respectons pas la loi envers et contre tout nous aboutissons à l'anarchie qui règne dans certains pays et qui pourrait un jour s'installer chez nous.

Les textes s'imposent à tous, d'autant plus qu'on nous a dit en 1958 quelle était leur importance, à l'époque où a été adoptée la Constitution.

Il n'a pas davantage été répondu à cette question orale avec débat, très intéressante en elle-même ; du moment, en effet, que l'article 16 était mis en vigueur il était évident que le Parlement devait siéger et, dans ces conditions, on ne voit pas comment le chef de l'Etat pouvait, par-dessus le Parlement, être saisi, personnellement, du pouvoir législatif.

En fait, la vérité, que nous cherchons à nous dissimuler pour des motifs que vous connaissez les uns et les autres, c'est qu'une personne gouverne sans contrôle, que l'exécution est assurée pour 50 p. 100 par les ministres et pour 50 p. 100 par des collaborateurs personnels, que le contrôle du Parlement est inexistant, en dehors des séances de parade comme celle d'aujourd'hui ! (Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre et au centre gauche.)

Je n'en veux pour preuve que certaines missions parlementaires qui ont été arrêtées par un ministre. Mais de quel droit ? Quand un parlementaire siège sur ces bancs, il a les mêmes droits que tous ses collègues, tout au moins il devrait les avoir ; quand il appartient à une commission, il a le droit de se rendre partout où il doit le faire pour exercer ses fonctions. Je ne vois pas comment on peut se permettre de lui interdire de faire son travail car, dans la mesure où on le lui interdit, on pése sur le législatif, législatif sur lequel, d'ailleurs, on pése par beaucoup d'autres moyens, habituels du reste, dans d'autres régimes. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Alors, la question se pose à nous, mes chers collègues : Nous déciderons-nous un jour à exercer le pouvoir de contrôle qui nous est dévolu ?

Nous pouvons le faire si nous acceptons de courir le risque de la dissolution et si nous décidons de nous opposer à l'arbitraire. Si nous faisons semblant de contrôler des ministres qui ne sont que des exécutants, il est bien évident que nous ne ferons pas notre travail.

Mais les hommes sont ce qu'ils sont et j'ai pu lire récemment, sous la plume d'un ancien président du conseil, que le danger de pouvoir personnel n'existe pas plus maintenant qu'avant.

Il est exact qu'il n'existe pas plus maintenant qu'avant, sous réserve peut-être que le Premier ministre d'aujourd'hui ne nous donnera pas la satisfaction que nous donnait M. Debré, auquel nous faisons une vigoureuse opposition, mais qui avait le mérite d'avoir des conceptions personnelles. (Rires à gauche, au centre, au centre droit et sur divers bancs à droite.)

M. André Fanton. Vous êtes parfait !

M. Jean-Paul David. Je ne vois pas, mon cher collègue, ce qu'il y a de choquant...

M. Michel Boscher. C'est de l'inconscience !

M. Jean-Paul David. Je n'ai jamais pensé qu'il y avait dans cette Assemblée des collègues inconscients, mon cher Fanton.

M. André Fanton. Ce n'est pas moi qui ai dit « C'est de l'inconscience », mais je reprends cette expression à mon compte.

M. Jean-Paul David. Je pense que nous avons le droit d'avoir une opinion sur chacun...

Au centre. Nous aussi.

M. Jean-Paul David. ...et, devant un changement de gouvernement et un changement de Premier ministre, je pense que nous pouvons, même si nous n'étions pas d'accord avec M. Debré, exprimer une opinion sur les idées qu'il défendait, avec chaleur du reste, même si ces idées n'étaient pas les nôtres.

Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant à dire cela à cette tribune le jour où il y a un changement de gouvernement dont nous ne connaissons pas la raison. (Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à droite et au centre droit.)

Quel que soit votre sentiment, nous sommes en tout état de cause dans un régime dans lequel le Président de la République décide de tout, alors qu'il est constitutionnellement irresponsable devant nous. Le Gouvernement exécute les tâches qui lui sont confiées en haut lieu. Il n'a de liberté que pour les tâches mineures et les principaux problèmes de l'Etat lui échappent.

J'ai eu l'occasion — l'ancien président de la commission des affaires étrangères ne me démentira pas — d'entendre le ministre des affaires étrangères à la commission devant laquelle il se rend assez souvent. Que pouvait-il nous apprendre ? Lorsque le Chef de l'Etat voyage ou reçoit, il ne demande pas l'avis de son Premier ministre. Il ne se fait même pas toujours accompagner du ministre des affaires étrangères. Il décide lui-même de la politique extérieure de la France.

Cette politique, la connaissez-vous, la connaissons-nous ? Celui qui la fait l'a-t-il expliquée devant nous, dans la mesure où il la pense, un certain nombre de mois ou d'années à l'avance ? C'est le Gouvernement qui doit décider de la politique. Ce n'est pas lui qui la décide et, dans ces conditions, il nous est impossible, à nous, de la juger.

Voilà la vérité. Elle peut ne pas être agréable à tous. Elle mérite peut-être qu'une modification intervienne dans la Constitution. Mais, au moins, faisons que les choses soient claires, qu'elles soient précises, que nous sachions quelles sont les limites exactes des pouvoirs du Parlement, qui a été élu, qui représente le peuple et qui doit, par conséquent, pouvoir exercer ses droits en toute liberté.

Voilà la vérité, même si elle ne plaît pas à tout le monde. (Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements au centre droit et à droite.)

Malheureusement, actuellement, nous vivons dans un régime où chacun s'efforce de se placer, selon ses convenances ; et les grands principes ont bien disparu, depuis longtemps, de cette Assemblée. (Exclamations à gauche et au centre.)

Mais oui ! Car le Parlement a également commis des fautes et je vais en parler. Le Parlement est en partie responsable d'un certain nombre d'erreurs. Il faut le dire. Il faut que nous les réparions entre nous. C'est évident !

On a le droit de contester certains pouvoirs de l'exécutif ; on a le droit de contester certains pouvoirs du Gouvernement. Il nous faut aussi reconnaître nos fautes, qu'elles soient le fruit de la lâcheté ou de l'omission.

Je prends un exemple : en matière d'initiative parlementaire, nous aurions pu ou nous aurions dû exiger, par l'intermédiaire des présidents de groupe et des présidents de commission que l'initiative parlementaire soit beaucoup plus large. Or, en trois ans, et trois mois, qu'avons-nous vu en matière d'initiative parlementaire ? Si ma mémoire est fidèle, une proposition de loi sur les salmonidés...

M. Paul Coste-Floret. Sauvages ! (Sourires.)

M. Jean-Paul David. ... et encore, compte tenu de la restriction introduite par M. Coste-Floret, sur les salmonidés « sauvages », et une autre proposition de loi ayant pour objet de réparer les atteintes portées à certaines victimes de l'égoïsme ou de la lâcheté des hommes.

Un point c'est tout !

En dehors de cela il n'y a pas eu d'initiative parlementaire. Il y a eu l'ordre du jour prioritaire, sans plus.

J'irai encore plus loin en ce qui concerne l'Assemblée.

Après avoir solennellement condamné les partis — ne croyez pas que je prêche pour mon saint — on a fait des non-inscrits des parlementaires de deuxième zone. J'ai appris hier, par hasard, que la commission des finances se refusait à compléter son effectif par des élus n'appartenant à aucun groupe. J'ai eu la curiosité de consulter la liste des présents à chaque réunion de la commission des finances : si tous ceux qui n'assistent pas à ses travaux voutaient pour qu'elle puisse être complétée, je vous assure qu'elle pourrait être complétée facilement ! Il est curieux de constater que ce sont ceux qui ne travaillent jamais à la commission qui ne sont pas d'accord pour que d'autres y viennent travailler.

Il n'est pas normal non plus qu'un parlementaire n'ait pas les mêmes droits que son voisin.

M. Maurice Thorez. Très bien ! (Exclamations et rires à gauche, au centre, au centre droit et à droite.)

M. Edmond Bricout. Vous n'avez pas toujours dit cela pour celui qui vous approuve aujourd'hui.

M. Jean-Paul David. Je ne vois pas en quoi cette approbation, qui s'adresse à moi, vous choque davantage que le « oui » du même parti au dernier référendum. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs au centre-droit et à droite.*)

En réalité, mes chers collègues — et peut-être les interruptions diverses que j'entends au passage montrent-elles l'intérêt que vous portez à ces propos (*Mouvements divers*) — le pouvoir est entièrement à reconsidérer. Le Gouvernement doit se décider à exister : le Parlement doit tenter de fonctionner et, pour cela, se réformer.

Il doit réformer son règlement, dont les auteurs, du reste, doivent convenir qu'il n'est pratiquement pas appliqué. Je songe, notamment à l'assiduité et je pourrais citer d'autres exemples. Il doit organiser le contrôle parlementaire qui n'existe pas sous ce régime, mais qui n'existait pas davantage sous les précédents, je le reconnais bien volontiers. Cette fonction des élus a été trop souvent oubliée et c'est peut-être pourquoi elle est presque tombée en quenouille.

Il doit rétablir l'initiative parlementaire dont je vous parlais tout à l'heure. Je pourrais même me permettre, si vous le voulez bien, une suggestion supplémentaire.

Tout le monde parle de la modification de la Constitution. On nous dit que nous allons vers un régime présidentiel. On a dit tout à l'heure ce que l'on pouvait en penser. Mais il existe, dans la Constitution, un article 89 qui donne au Parlement le droit de réformer la Constitution, ou tout au moins, de proposer une réforme de la Constitution.

Nous sommes donc les premiers responsables de nos faiblesses et, par conséquent, nous pouvons nous attaquer nous-mêmes à cette tâche essentielle que pourrait être pour nous la réforme de nos méthodes de travail.

Personnellement, je ne suis pas hostile à certaines des idées exprimées par notre président — il me permettra de le mettre en cause, surtout quand je l'approuve. J'estime que nous devons étudier une certaine réforme de la Constitution, de manière à ne pas être pris de court et à n'avoir pas à déclarer lorsqu'elle nous sera proposée par référendum, c'est-à-dire lorsqu'on demandera au peuple directement son avis, que nous n'avons pas eu le temps d'en connaître. Si au bout de quatre ou cinq années de législature, nous avons enfin abordé cette question et proposé nous-mêmes quelque chose, nous ne nous présenterions pas les mains vides devant le corps électoral, ce qui risque fort de se produire.

En fait, dans le cas où le Parlement resterait ce qu'il est aujourd'hui, il ne sera qu'un alibi commode pour couvrir un pouvoir sans mesure. Quant au Gouvernement, je laisse à chaque ministre le soin d'apprécier dans quelle mesure il exerce réellement son autorité : on peut aspirer légitimement à arriver au pouvoir ; encore faut-il savoir ensuite ce qu'il représente. Mais il faut également penser, je le disais tout à l'heure mais j'y insiste, qu'un régime, que des institutions dont on nous a dit à plusieurs reprises, ici et ailleurs, qu'ils sont à la mesure d'une personnalité, peuvent demain être mis à la disposition d'un autre homme, d'une autre équipe, d'une autre politique qui peut être le contraire de celle qu'approuve la majorité de cette Assemblée. Nous n'avons pas le droit, en tant que représentants élus, d'accepter, qu'au gré de ceux qui dirigent la France, ou qui exercent le pouvoir le plus important, nous puissions adapter la Constitution et nos institutions pour qu'elles se mettent à la mesure du plus fort ou du plus faible. Il se peut que, par un coup de chance, dans des circonstances exceptionnelles, quelqu'un que nous n'attendons pas se trouve placé à la première place ; à ce moment là, tous ceux qui aujourd'hui ricangent, applaudissent et se réjouissent risqueraient de se trouver bien ennuyés de se voir appliquer à eux-mêmes ce qu'ils ont souffert qu'on applique aux autres.

Je pense en particulier, mon cher monsieur Palewski, aux inter-nements administratifs...

M. Raymond Schmittlein. Aux plasticages.

M. Jean-Paul David. ... aux plasticages et aux abus de toutes sortes.

Je m'excuse d'avoir à rappeler que, dans une démocratie, la loi est faite pour tous ; personnellement, je considère qu'il faut l'appliquer à tous.

Il n'est pas tolérable, dans une démocratie, que des hommes soient arrêtés, mis dans une maison ou dans une autre, enfermés à triple tour, sans qu'on ait à les juger.

Le peuple n'arrive pas à comprendre certaines aventures. Il y a quatre ou cinq jours, la presse nous apprenait qu'un homme qui

s'était livré à certaines plaisanteries, peut-être déplacées, avait été immédiatement poursuivi et condamné. Lorsque le peuple lit cela et qu'il sait, par ailleurs, que, pour une offense beaucoup plus grave puisqu'il s'agissait de porter atteinte à la vie même du chef de l'Etat, le responsable, arrêté depuis des mois et des mois, attend toujours qu'on le juge, il ne comprend plus.

Nous ne comprenons pas que la justice soit si expéditive quand s'agissant de quelqu'un qui n'aura commis d'autre crime que de griffonner sur le coin d'une table de café un dessin irrespectueux elle lui inflige huit jours de prison dans les quarante-huit heures, alors que lorsqu'il s'agit de quelqu'un qui a mis quinze jours pour placer une bombe sur une route et qui a été arrêté, on ne fait rien et on attend. (*Applaudissements sur certains bancs au centre, sur plusieurs bancs à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs au centre droit et à droite.*)

En conclusion sur ce point, je pense donc, mes chers collègues, que dans notre travail parlementaire tout est à reprendre. Nous avons, d'une façon inespérée pour beaucoup, une année devant nous pour accomplir cette tâche. Avec le vote du budget, notre voie est donc toute tracée pour la dernière année de la législature.

Permettez-moi d'ajouter, en terminant, quelques mots sur un autre sujet auquel j'attache une importance égale au premier.

Ce n'est pas par hasard que nous avons insisté, que j'ai insisté, sur la remise en ordre des institutions. Sa nécessité est fondamentale, mais elle n'est pas notre seule préoccupation. Un autre problème domine aussi nos débats, celui de l'Europe.

En 1930, le 17 mai, le Gouvernement français publiait le mémorandum Briand sur l'Union européenne, par lequel il proposait la création d'une organisation européenne composée de membres de différents gouvernements, d'un comité politique permanent, d'un secrétariat, d'un tribunal européen d'arbitrage.

Vous savez ce qu'il advint de ce projet d'Aristide Briand. Mais la guerre est passée et, heureusement pour nous, un certain nombre d'hommes audacieux ont lancé l'Europe et aujourd'hui celle-ci se crée sous nos yeux. Mais, là encore, sommes-nous consultés ?

Je vois, quand j'observe les événements, deux des catégories de personnes qui s'intéressent à l'Europe : la première est celle de ceux qu'on appelle les technocrates, la deuxième est celle des chefs d'Etat et de Gouvernement. Mais les uns et les autres échappent complètement au contrôle du Parlement et nous ne pouvons connaître de leur activité. Or l'Europe, mes chers collègues, n'est pas la propriété des technocrates qui manipulent des matières premières ou qui les distribuent. (*Applaudissements sur certains bancs au centre, au centre gauche, à l'extrême gauche, au centre droit et à droite.*)

L'Europe n'est pas non plus la propriété des chefs d'Etats qui, comme au congrès de Vienne, règlent leurs petites affaires entre eux. L'Europe doit être la volonté de 160 millions d'habitants qui ont le droit de compter. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En regardant ce qui se passe devant nous depuis déjà dix ans et plus, nous constatons que chacun considère l'Europe comme sa chose personnelle, sans s'occuper de savoir à qui elle est destinée.

Mais à qui est-elle destinée ? Peut-être, pour quelques années, encore à nous-mêmes ; mais elle est surtout destinée à nos jeunes, afin qu'ils ne vivent plus, dans les générations qui viennent, comme nous avons vécu, dans les souffrances et les difficultés que nous avons connues les uns et les autres.

Ce support populaire est indispensable ; sans lui il n'y aura pas d'Europe. Il y aura « la coopération organisée entre voisins », selon l'expression même de M. le Premier ministre dans son discours de ce matin. Eh bien, « la coopération organisée entre voisins », nous n'en voulons pas. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous voulons, au contraire, une Europe provisoirement de 160 millions d'habitants, qui soit faite pour les hommes qui l'habitent et qui ne peut être construite que dans la mesure où on les consulte.

Si les vieilles civilisations ne donnent pas l'exemple en acceptant de se fondre dans des ensembles plus vastes, l'exemple de l'Afrique nous démontre que personne ne le fera à leur place.

Nous avons jadis, nous Français, porté la guerre avec la liberté à travers l'Europe. Il serait peut-être souhaitable aujourd'hui, par une Europe supranationale, d'y porter la paix et la fraternité. Cet exemple serait utile à tous. Ne croyez pas qu'il s'agit là d'une idée très neuve. Saint-Simon, bien avant Briand et bien avant d'autres, n'écrivait-il pas déjà : « L'Europe aurait la meilleure organisation possible si toutes les nations qu'elle renferme recon-

naissaient la suprématie d'un parlement général placé au-dessus de tous les gouvernements et investi du pouvoir de juger leurs différends ».

En réalité, cette parole était presque prophétique. Nous ne pouvons tolérer que notre destin soit entre les mains de fonctionnaires, sans doute compétents, mais qui agissent sans contrôle et de gouvernements qui ne songent nullement à nous rendre des comptes. Notre destin nous concerne, comme il intéresse notre génération et celles qui suivront.

Ainsi, l'Europe est une de nos préoccupations essentielles et cette préoccupation s'ajoute à celle des institutions.

Pour le reste, mes chers collègues, nous verrons le Gouvernement à l'œuvre. Nous avons assez critiqué le précédent Premier ministre pour ne pas nous poser la question de savoir si, constitutionnellement, il ne faudra pas le regretter. (*Rires et exclamations au centre et à gauche.*)

En franchissant le seuil de cet hémicycle, nous pouvons voir ce haut-relief représentant la scène fameuse qui rappelle comment le représentant du souverain fut accueilli par l'Assemblée que vous savez, lorsqu'il vint apporter les ordres de son maître. (*Mouvements divers à gauche et au centre.*) Nous distinguons assez bien, dans le Gouvernement et dans cette Assemblée, les représentants de la noblesse et du clergé. (*Rires.*)

M. Félix Kir. Ils ne sont pas nombreux !

M. Jean-Paul David. La question que nous nous posons est de savoir si les représentants du Tiers Etat seront ici assez nombreux pour faire triompher leur opinion. (*Vifs applaudissements sur certains bancs au centre et sur de nombreux bancs au centre gauche, à l'extrême gauche, au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Legendre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre droit.*)

M. Jean Legendre. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, lorsque nous nous sommes séparés, à l'issue d'une courte session extraordinaire au mois de mars, qui aurait pu penser, si l'on en croyait les augures, à l'époque, que nous nous retrouverions aujourd'hui dans cet hémicycle familial ? Qui aurait pu penser qu'un nouveau Premier ministre siégerait sur ce banc d'honneur et de responsabilité ? Qui aurait pu penser que M. Michel Debré tomberait en plein ciel de gloire (*Rires sur de nombreux bancs*), victime de l'ingratitude du souverain, au lendemain d'un plébiscite triomphal ?

Le règne des princes est terminé. Celui des barons commence. (*Rires et applaudissements à droite, au centre droit et à l'extrême gauche. — Interruptions à gauche et au centre.*)

M. Raymond Schmittlein. Le mot « baron » signifie homme libre, monsieur Legendre !

M. Jean Legendre. Et, comme ils seront aussi « féaux » que leurs prédécesseurs, qu'y aura-t-il de changé dans la politique française ? A dire vrai, peu de chose !

M. Jean Sagette. Tant mieux !

M. Jean Legendre. M. Michel Debré était pour nous une cible facile. (*Mouvements divers au centre.*)

M. Jean Sagette. Pas tant que cela !

M. Jean Legendre. Vous êtes moins vulnérable, monsieur le Premier ministre : vous n'avez jamais été éditorialiste du *Courrier de la colère*. Vous n'avez jamais pris position, ni pour l'Algérie française, ni pour l'Europe intégrée. A dire vrai, vous n'avez jamais manifesté d'opinions, si tant est que vous en ayez. (*Rires sur de nombreux bancs. — Mouvements divers au centre et à gauche.*)

Vous êtes un homme neuf !

M. Albert Marcenet. Pas vous.

M. Jean Legendre. C'est un avantage ; profitez-en ; il ne durera pas, car la virginité, comme les allumettes, ne sert qu'une fois. (*Rires.*)

M. Albert Marcenet. Vous lisez trop l'almanach Vermot.

M. Jean Legendre. Vous avez fait montre, dès l'abord, d'une évidente bonne volonté qui, je le reconnais volontiers — je l'atteste à cette tribune — nous a touchés. Vous avez recherché le dialogue avec les partis et les représentants des groupes. On a même évoqué à ce propos, à tort selon moi, je ne sais quel retour aux joies, aux délices et aux poisons du système défunt.

Vous avez donc consulté les uns et les autres. Le parti radical a refusé de vous abandonner un prisonnier de marque. Le parti radical a refusé un ministère ! C'est une disgrâce que bien peu

de vos prédécesseurs ont connue. (*Rires sur de nombreux bancs. — Applaudissements à droite.*)

En revanche, le M. R. P. s'est rué à la soupe avec un appétit qui fait plaisir à voir et qui témoigne de son excellente santé. Le parti de la fidélité à l'éclipse se radicaliserait-il, dans le mauvais sens du terme ? (*Rires.*)

Heureux M. Pflimlin qui, le même dimanche, est redevenu ministre du général de Gaulle et a fait battre quatre candidats de l'U. N. R. par quatre candidats du M. R. P. dans sa bonne ville de Strasbourg (*Rires et applaudissements à droite*), la coopération dont il est chargé ne s'étendant pas, à l'évidence, au domaine électoral ! (*Nouveaux rires.*)

Enfin, monsieur le Premier ministre, vous avez lancé une grande « opération Séduction ». Laissez-moi vous dire qu'elle trouvera ici un climat extrêmement favorable. Cette Assemblée se croyait moribonde, elle n'osait pas lancer ce cri du cœur : « Encore une minute, monsieur le bourreau ! » Et voici que vous lui offrez, non pas une minute, mais au moins douze mois de survie ! Comme son sort est lié au vôtre et comme votre trepas entraînerait le sien, vous êtes assuré de la gratitude et de la fidélité de votre majorité. (*Rires.*)

Au surplus, vous avez délégué pour cette opération de charme l'un de nos plus aimables collègues, M. Dusscaux. Il a inauguré ses fonctions par une déclaration liminaire dans laquelle il nous disait toute sa satisfaction d'être ministre — elle est égale à la nôtre de le voir ici — et dans laquelle il précisait : « Le général de Gaulle tient les Assemblées en haute estime ». Ce fut pour moi une révélation. (*Rires sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême gauche*) car, depuis trois ans, je ne m'en étais pas douté. (*Protestations à gauche et au centre.*)

Je n'ai pas l'intention de refaire l'excellente intervention qu'a faite avant moi M. Jean-Paul David sur les abaissements successifs des droits du Parlement.

M. Albert Marcenet. Avec vous, c'est facile.

M. Jean Legendre. ...et même des droits du Gouvernement, sur le fait, comme le disais-je ne sais plus qui, que nous nous trouvons présentement avec « une ombre de Parlement qui contrôle une ombre de Gouvernement ».

En sommes-nous réduits aujourd'hui à jouer ce rôle ridicule et suranné qui consiste à fouetter le menin quand le Dauphin a fait quelque sottise ? Et Dieu sait s'il en fait ! (*Rires.*) Serez-vous le menin, monsieur le Premier ministre ? Revendiquerez-vous l'exercice de tous les pouvoirs que vous donne l'article 20 de la Constitution ? En un mot, serez-vous le maître ou serez-vous la « voix de son maître » ? (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur de nombreux bancs au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Les républicains de cette Assemblée (*Exclamations et rires au centre et à gauche.*), qu'ils siègent à droite ou à gauche, aimeraient sur ce point avoir une réponse sans équivoque.

L'Européen que je suis depuis toujours aimerait aussi avoir des précisions sur la politique européenne de votre Gouvernement. Ce matin, vous avez tiré un coup de chapeau poli au Marché commun et à ses résultats, que personne, d'ailleurs, ne conteste. Je ne veux pas diminuer les mérites du Gouvernement passé en ce qui concerne l'expansion économique, mais je constate que cette expansion économique se produit actuellement à un rythme relativement accéléré dans les six pays, quel que soit leur régime et quel que soit leur gouvernement. L'expansion économique est l'œuvre, avant tout, de la réalisation de la politique économique communautaire prévue dans les traités du Marché commun. (*Applaudissements à droite.*)

M. Roland Boscardy-Monsservin. Très bien !

M. Jean Legendre. Vous avez dit : « Nous ferons l'Europe coopérative », et c'est là, précisément, que réside tout le problème. Il faut s'entendre sur les mots.

Monsieur le Premier ministre, un mari trompé devient clairvoyant...

Une voix au centre. Pas toujours !

M. Jean Legendre. ...dès qu'il est informé de son infortune. J'ai été trompé sur l'Algérie française. Je ne serai pas trompé sur l'Europe.

M. Raymond Schmittlein. Qu'avez-vous fait en 1953 ?

M. Jean Legendre. En 1953, s'il m'est arrivé de quitter le R.P.F. c'est précisément en raison de nos différences de conception (*Sourires à gauche et au centre.*) : j'étais pour l'Europe intégrée, vous étiez déjà pour l'Europe des patries. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. André Fanton. Vous êtes surtout pour la betterave. Ne mêlez pas la betterave et l'Europe.

M. Jean Legendre. J'ai été, avec M. Halleguen, le seul parlementaire du R.P.F. à voter en faveur de la C.E.D...

M. Albert Marcenet. Vous n'appartenez plus au R.P.F. à ce moment-là. Ne racontez pas d'histoires !

M. Raymond Gernez. Vous n'existiez pas en 1953 !

M. Jean Legendre. Et c'est précisément parce que je n'oublie pas cela que je suis aujourd'hui fondé à exprimer ici mes inquiétudes.

Si j'ai été éclairé sur les intentions cachées du pouvoir, je le dois à la faveur dont m'a honoré naguère M. Alain Peyrefitte lorsqu'il m'a adressé un document assez étrange, une note de dix-sept pages avec, encornée, sa carte de visite portant ces mots : « Transmis au prince qui nous gouverne. » C'était du 29 août 1960. Le prince, c'était M. Michel Debré.

Cette note, dont je vais donner de larges extraits pour l'édification de l'Assemblée, pour votre édification, monsieur le Premier ministre, mais surtout pour celle de nos collègues MM. Maurice Schumann et Pierre Pflimlin, résumait très exactement toutes les arrière-pensées gaullistes à l'égard de l'Europe intégrée. C'était une sorte de bréviaire définissant une tactique pour détruire l'Europe intégrée à l'aide de l'Europe des patries.

Or, le 17 avril dernier, se tenait à Paris la conférence des six ministres des affaires étrangères. Ce fut un échec.

M. André Fanton. A cause de qui ?

M. Jean Legendre. Je ne dois pas et je ne veux pas faire ici, devant l'opinion internationale, certains procès.

M. André Fanton. Voilà des scrupules qui vous honorent !

M. Jean Legendre. Mais nous avons au moins le devoir de poser certaines questions.

Quelle est la situation ? D'un côté, cinq pays, cinq partenaires du Marché commun qui demeurent inébranlablement fidèles à la conception de l'Europe intégrée. (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. Michel Boscher. C'est faux !

M. André Fanton. Vous savez très bien que ce n'est pas exact, monsieur Legendre.

M. Jean Legendre. Les criaileries n'ont jamais remplacé les arguments.

M. André Fanton. Les réalités ont toujours prévalu sur les mensonges !

M. le président. Je vous prie, messieurs, de laisser parler l'orateur.

M. Jean Legendre. De l'autre côté, la France qui est seule à soutenir la thèse de l'Europe des patries. Depuis deux ans, on cherche entre les deux thèses une conciliation.

M. Roger Souhai. Que dit l'Angleterre ?

M. Jean Legendre. Elle serait possible si le général de Gaulle proposait, par exemple, que l'Europe des patries constitue une étape très courte sur la voie qui conduit à l'Europe intégrée, s'il acceptait que soit réalisé dans deux ou trois ans ce qu'il a toujours refusé. A ce moment-là, nous pourrions déboucher vers une Europe politique.

Car vous aurez, monsieur le Premier ministre, à désarmer les méfiances de nos partenaires. A quoi tiennent-elles ? D'abord au passé ; on peut le rappeler en quelques mots.

Les députés gaullistes ont refusé tous les traités instituant les Communautés européennes ; ils ont voté contre la C. E. C. A. ; ils ont fait campagne avec les communistes et avec la complicité de M. Mendès-France contre la C. E. D. ...

M. Raymond Schmittlein. Heureusement ! (*Mouvements divers.*)

M. Jean Legendre. Heureusement, dites-vous ?

M. René Schmitt (*s'adressant à la gauche et au centre.*). C'est vous qui avez tué l'Europe !

M. Jean Legendre. M. Mendès-France proclamait du haut de cette tribune : La C. E. D. n'aura peut-être qu'un seul avantage, ce sera d'enchaîner l'Allemagne à l'Occident.

Vous avez refusé cela et aujourd'hui je vous mets en garde : si dans un traité politique instituant vraiment une communauté politique européenne, vous n'enchaînez pas l'Allemagne à l'Ouest, elle sera reprise par ses démons et peut-être subira-t-elle les tentations de l'Est ! (*Vifs applaudissements à droite, sur certains bancs au centre et à gauche, au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Comme l'écrivait M. Alain Peyrefitte à la page 3 dans son document, la véritable majorité de cette Assemblée, c'est celle

qui vient de m'applaudir, c'est la majorité européenne : elle existe. (*Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche et au centre gauche.*)

M. Robert Hauret. Alors, constituez un gouvernement !

M. Jean Legendre. Les députés gaullistes ont voté contre l'Euratom. Les députés gaullistes n'ont pas ratifié les traités du Marché commun. (*Très bien ! très bien à droite.*)

Eh bien ! ce passé pèse sur les négociateurs français. C'est là que réside la méfiance. Il eût fallu essayer de la dissiper. Croyez-vous que vous y parviendrez avec les propositions qui ont été faites récemment par le général de Gaulle ?

Dans quel but sont-elles avancées ? Voici quel est l'objectif selon M. Alain Peyrefitte : « Nous avons fait une œuvre efficace — du point de vue gaulliste — si nous arrivons à encadrer les Communautés à Six dans un système politique qui, par une délimitation progressive des compétences, les mettra à l'abri de leurs propres tentations politiques. »

L'Europe des patries proposée par la France, c'est le carcan destiné à l'Europe communautaire. De cela, croyez-le bien, nous ne voulons pas. (*Applaudissements à droite.*)

Quelle est la tactique à adopter pour y parvenir ? C'est là que nous allons prendre connaissance des arrière-pensées.

Trois conditions doivent être remplies.

La première : ne pas donner l'impression de vouloir détruire les institutions européennes existantes. Un Européen eût écrit : ne pas détruire les institutions européennes existantes. M. Peyrefitte suggérerait de ne pas donner l'impression de vouloir détruire.

Deuxième condition : ne pas donner l'impression de repousser a priori les prolongements des trois traités. Troisième condition : ne pas donner l'impression de vouloir exclure les Anglais tout en adoptant leurs formules.

Avec M. Peyrefitte au ministère de l'information, la radiotélévision française va jouer en permanence « Tartuffe » ou « Les fourberies de Scapin ». (*Rires à droite. — Exclamations à gauche et au centre.*)

J'arrive maintenant à l'analyse des conditions.

D'abord, ne pas donner l'impression de vouloir détruire les institutions européennes existantes. Monsieur le Premier ministre, ces conseils s'adressent à vous comme à votre prédécesseur.

M. Peyrefitte écrivait : « Pourquoi du reste s'attaquer aux institutions existantes ? Ne leur donnons pas une importance qu'elles n'ont pas. Depuis huit ans que la Haute Autorité, deux ans et demi que la commission de Bruxelles essayent d'affermir leur pouvoir, elles n'en détiennent toujours que l'ombre, la supranationalité n'existe pas. »

M. Michel Boscher. C'est vrai !

M. Jean Legendre. Si elle n'existe pas, pourquoi la combattez-vous ? Et, pourquoi ne calquez-vous pas votre construction de l'Europe des patries sur la construction communautaire du Marché commun ?

M. Michel Boscher. C'est un procès d'intentions.

M. Jean Legendre. M. Peyrefitte ajoutait : « Si les traités pouvaient être interprétés à l'origine comme tendant à faire des exécutifs l'embryon d'un gouvernement, cette possibilité est maintenant morte ; il est donc inutile de la tuer. »

« Le système supranational a déjà en réalité abouti à des impasses, mais ses promoteurs ont d'autant plus besoin de sauver la face qu'il ne leur reste plus qu'elle. »

« Puisque rien ne nous empêche de mettre les exécutifs européens au pas, pourquoi les rabaisser statutairement ? Pourquoi supprimer Euratom si nous pouvons, en évitant toute polémique, l'encadrer pour le mettre hors d'état de nuire ? Quant à la C. E. C. A., elle semble avoir perdu toute nocivité. »

Et voici la conclusion de ce premier chapitre : « Gardons-nous de montrer le bout de l'oreille révisionniste. »

La deuxième condition citée par M. Peyrefitte...

Au centre. Encore !

M. Jean Legendre. Mais oui, c'est intéressant.

La voici : « Pourquoi ne pas se contenter, au moins pour l'instant, de présenter les projets français sous la forme la plus séduisante, quitte à faire en sorte que le nouveau système soit sensiblement plus dynamique en raison du plus grand réalisme de sa conception, coiffe l'ancien et provoque plus tard, par son jeu même, les ajustements nécessaires ? Si une course de vitesse devait s'engager entre les organismes communautaires et les institutions intergouvernementales, c'est évidemment à celles-ci que le dernier mot reviendrait. »

J'aborde la partie la plus importante de ce texte. Elle se rapporte aux prolongements des traités, prolongements qui sont

demandés par l'Assemblée parlementaire elle-même à laquelle M. Alain Peyrefitte participait jusqu'à présent.

Que réclame l'Assemblée parlementaire européenne ? La fusion des trois exécutifs, l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire et la création d'une Université européenne.

Sur la fusion des exécutifs, M. Peyrefitte est absolument d'accord. Il est d'accord pour un exécutif unique puisque, prétend-il, les Communautés n'existent pas ; il ajoute toutefois : « En plaçant les mêmes hommes à la tête des trois Communautés, nous pourrions profiter de la création du nouveau collège unique pour chloroformer Euratom, pour nous débarrasser de tels membres français des exécutifs, pour fondre la C. E. C. A. dans le Marché commun et aligner les pouvoirs de celle-là sur celui-ci. »

Cette note date de 1960. Ses objectifs ont été atteints. M. Hirsch a été chassé de la présidence de l'Euratom parce qu'il était trop européen et remplacé par M. Chatenet qui l'est beaucoup moins.

Quant à aligner les pouvoirs de la C. E. C. A. sur ceux du Marché commun, alors que la C. E. C. A. est beaucoup plus supranationale que le Marché commun, c'est faire un pas en arrière.

Vous avez parlé d'une Europe qui irait de l'avant. Vous prenez le sens contraire, monsieur le Premier ministre, si telles sont les pensées de votre Gouvernement, mais je veux croire que vous nous fournirez les démentis que nous attendons.

Voilà donc quelles sont les arrière-pensées.

Tout à l'heure on évoquait devant nous l'Europe de Briand. Il y est également fait allusion dans un document édité par le comité français pour l'union paneuropéenne, sous lequel nous trouvons les signatures de M. Louis Terrenoire, du général Billotte, de M. Pierre Chatenet, que je viens de citer, du secrétaire général, M. Alain Peyrefitte, et aussi — c'est la première fois, monsieur le Premier ministre, que je trouve votre nom sur un document politique — de M. Georges Pompidou.

Voici sa conclusion : « Trente ans se sont écoulés depuis le memorandum de Briand. L'Europe se trouve aujourd'hui devant des propositions du même ordre pour rencontrer les mêmes oppositions ».

L'Europe que vous nous proposez, c'est une Europe qui retarde, c'est une Europe réactionnaire. (Rires à gauche et au centre.)

M. Gaston Palewski, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique, des questions atomiques et spatiales. C'est l'Europe de Briand !

M. André Fanton. M. Legendre est devenu progressiste !

M. Jean Legendre. Il y a trente ans, Briand faisait figure de novateur. C'est vrai.

M. Roger Souche. Qui a combattu l'Europe de Briand si ce n'est la droite ?

M. Jean Legendre. Mais que reste-t-il de l'Europe de Briand ?

M. Raymond Réthoré. Ce sont vos amis qui l'ont combattue et condamnée !

M. Jean Legendre. C'est parce qu'elle était intergouvernementale — et à ce moment-là il ne pouvait peut-être pas en être autrement — que l'Europe conçue par Briand ne vit jamais le jour.

M. René La Combe. Vos amis étaient-ils ceux de Briand à l'époque ?

M. Jean Legendre. Je vais vous répondre.

M. Michel Boscher. Nous nous souvenons de *Gringoire*.

M. Jean Legendre. Jadis, j'ai combattu la politique de Briand. (Exclamations à gauche et au centre.)

C'est vrai et je le reconnais.

Mais à la lumière des événements — et depuis trente ans il s'en est produit quelques-uns dans le monde — j'ai compris...

M. Henri Karcher. Au bout de trente ans ! Bravo ! Vous réfléchissez vite.

Au centre. Trop tard !

M. Jean Legendre. Je ne le cache pas : moi, nationaliste, j'ai compris depuis la guerre que le temps du nationalisme était révolu, qu'on pouvait parfaitement aimer et vénérer sa patrie tout en songeant à réaliser quelque chose de plus vaste et de plus grand, à aller au-delà des frontières nationales — et j'y suis résolu. (Applaudissements à droite, sur certains bancs au centre et à gauche, au centre gauche et à l'extrême gauche.)

Mais c'est précisément parce qu'elle est communautaire que l'Europe des Robert Schuman, des Gasperi, des Adenauer, des Pleven, des Maurice Faure, des Guy Mollet, des Pinay est une

Europe intégrée et c'est parce qu'elle est une Europe intégrée qu'ont déjà pu être marqués les résultats qu'on saluait tout à l'heure.

C'est parce que je considère cette Europe intégrée comme la seule construction possible et valable que je demande à M. le Premier ministre de nous indiquer avec clarté et précision si c'est à cette Europe-là qu'il pense. (App. audissements à droite, sur certains bancs au centre et à gauche, et sur quelques bancs au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur le Premier ministre, au moment où vous prenez place à ce banc, comment le groupe de l'union pour la nouvelle République pourrait-il ne pas évoquer celui qui avant vous s'y assit pendant trois ans et trois mois, notre ami, votre ami, Michel Debré ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

Ce grand serviteur de l'Etat, dont les Français et même M. Jean-Paul David semblent découvrir les qualités et les mérites au moment où provisoirement il s'écarte des affaires, laissera, en effet, un nom dans l'histoire de notre pays. Il aura été, il sera, il est...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Le fossoyeur de l'Algérie ! (Interruptions à gauche et au centre.)

M. Albert Marcenet. Taisez-vous, monsieur Biaggi !

M. Michel Habib-Deloncle, ... celui qui a mis au service d'une passion exclusive du bien public son désintéressement, son ardeur au travail, sa connaissance des problèmes et des dossiers et surtout son sens profond de la grandeur et de la dignité de l'Etat. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Son zèle réformateur qui n'allait pas sans déranger ici et là bien des conservatismes se justifiait par la hâte qu'il avait de donner à la France des structures lui permettant d'affronter les tâches qui sont les siennes dans la deuxième moitié du XX^e siècle. En cela, comme en tout, il fut fidèle à l'esprit et à la pensée du général de Gaulle. C'est pourquoi, en lui, nous reconnaissons l'expression la plus pure et la plus authentique de notre gaullisme. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Raymond Gernez. Il fallait le garder.

M. Michel Habib-Deloncle. Il eut aussi, à la tête du Gouvernement — c'est ici quelque chose de plus politique que personnel — une conception que — je le sais — vous partagez aussi, monsieur le Premier ministre, du rôle même de sa fonction. Je me rappelle, en effet, les critiques qui fusaient au moment où l'on élaborait la Constitution de 1958 et que l'on retrouve encore sous la plume de certains professeurs de droit ou autres juristes, dans quelque presse.

On nous disait que la Constitution de 1958 menait au bicéphalisme. Voilà qu'aujourd'hui on apparaît navré — d'après ce qui a été dit à cette tribune — qu'il n'y ait pas de dualité entre le chef de l'Etat et le Premier ministre, comme si on voulait à tout prix que le Premier ministre ne pût affirmer son autorité que contre celle du chef de l'Etat et en s'opposant à lui.

Nous nous félicitons au contraire, pour notre part, qu'il n'y ait pas de dualité, qu'il n'y ait pas de bicéphalisme et que librement, le Premier ministre ait accepté, dans la recherche d'une convergence de pensée et d'action, qu'il y ait entente entre celui qui dirige le Gouvernement et celui qui en préside les conseils.

Si l'on nous dit ici que nous sommes impuissants (*Sourires*) — j'essaie à la tribune de ce Parlement d'être sérieux — si l'on nous dit que cette Assemblée est impuissante, qu'elle ne peut pas mettre en cause la politique qui lui est soumise, que n'a-t-elle mis en cause plus souvent la responsabilité du Gouvernement, dès l'instant que le Gouvernement a assumé constitutionnellement toute la responsabilité de la politique qui a été présentée devant vous. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Ceux qui critiquent la conception du Gouvernement telle qu'elle a été définie et pratiquée depuis trois ans et trois mois se sont-ils aperçus simplement que lorsqu'ils mettaient en jeu la responsabilité du Gouvernement, ils se heurtaient — j'y reviendrai tout à l'heure — au fait qu'il existait dans cette Assemblée une majorité pour le soutenir ? C'est ainsi que l'entente fondamentale entre le chef de l'Etat, le Gouvernement et la majorité du Parlement a permis à l'œuvre entreprise d'être accomplie.

C'est en effet cette harmonie profonde existant entre la conception du chef de l'Etat et celle de M. le Premier ministre qui a permis à celui-ci d'entreprendre une œuvre qui, par

son ampleur, laisse loin derrière elle celle qu'ont put accomplir les précédents gouvernements républicains. (*Interruptions à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

M. Louis Deschizeaux. Nous n'avons pas été appelés une seule fois à voter sur la politique étrangère !

M. Michel Habib-Deloncle. Monsieur Deschizeaux, il y a eu un vote initial qui était parfaitement clair sur la politique générale du Gouvernement au cours de la séance où celui-ci a engagé sa responsabilité sur son programme.

En outre, au mois d'octobre 1959, bien que la déclaration du Gouvernement portât essentiellement sur l'Algérie, le Premier ministre, M. Michel Debré, avait entendu, conformément à la lettre de la Constitution, en faire une déclaration de politique générale.

Vous avez voté contre. Vous avez voté des motions de censure contre la politique étrangère. Vous n'avez pas réussi. C'est la règle de la démocratie ! Vous êtes l'opposition dans cette Assemblée, vous n'êtes pas la majorité ! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Arthur Conte. En tout cas, il n'y a pas eu de vote sur la politique étrangère !

M. Michel Habib-Deloncle. L'œuvre du Gouvernement qui vous a précédé, vous en avez vous-même, monsieur le Premier ministre, dressé le bilan. Je n'y reviendrai qu'un instant pour la définir ainsi : le Gouvernement a réussi ce paradoxe de redresser spectaculairement la situation économique de la France, de la lancer dans la voie de l'expansion, du progrès social et de la construction européenne, au moment même où le phénomène mondial de la décolonisation entraînait une profonde modification de nos rapports avec l'Afrique, modification dont l'élément le plus douloureux était assurément la prolongation du conflit algérien.

Malgré ces circonstances, le Gouvernement précédent a réussi à maintenir, ou plus exactement à rétablir l'équilibre budgétaire : les budgets votés à temps, la dette extérieure à court terme supprimée, la dette extérieure à long terme diminuée, 3 milliards de dollars de réserves d'or et de devises — qui ne nous intéressent pas en tant que tels, comme si nous étions assis sur un sac d'or, mais qui nous intéressent parce qu'ils sont les gages de notre indépendance économique — l'assurance pour nos travailleurs d'avoir toujours demain des matières premières à leur disposition dans leurs usines... (*Applaudissement à gauche et au centre.*)

M. Fernand Darchicourt. Alors, pourquoi changer de ministre ?

M. Michel Habib-Deloncle. ... la balance commerciale excédentaire, les objectifs du troisième plan atteints et au-delà. En même temps, malgré les prédictions de certains détracteurs qui, je l'espère, voudront bien tout à l'heure avouer qu'ils se sont trompés, l'économie française a pu être maintenue en expansion ; la récession et le chômage qu'ils nous annonçaient au printemps de 1959 ne se sont pas produits et nous sommes en période de plein emploi. (*Applaudissements à gauche et au centre.* — *Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Georges Juskiwenski. Et les grèves ?

M. René Cassagne. Vous arrivez-il de prendre le train, monsieur Habib-Deloncle ?

M. Michel Habib-Deloncle. Cela nous intéresse, nous autres, qu'il y ait le plein emploi en France ; cela nous intéresse que la production soit en hausse et que le niveau de vie global de la nation s'élève. Vous l'avez dit ce matin, monsieur le Premier ministre ; mais je voudrais compléter votre démonstration par un indice qui vous avait échappé, celui de l'augmentation des dépôts dans les caisses d'épargne qui ne sont pas, on le sait, financées par les gros capitalistes.

En matière d'extension des lois sociales, nous savons que les dernières mesures sociales du Gouvernement de M. Michel Debré représentent un milliard de nouveaux francs en plus pour nos familles et un milliard de nouveaux francs en plus pour nos anciens. C'est l'équipement de notre pays, l'équipement sportif pour notre jeunesse, l'équipement hospitalier pour nos malades (*Applaudissements à gauche et au centre.*) la multiplication par six du budget des constructions hospitalières depuis 1957, la multiplication par quatre du budget de la recherche médicale, la multiplication par deux du budget des constructions scolaires.

Voilà l'œuvre qui a été accomplie en même temps que nous bâtissons plus de logements — je dis « nous » et je l'expliquerai tout à l'heure — au moment même où la loi sur la promotion sociale était votée par cette Assemblée et appliquée, au moment même où la réforme de structure de l'agriculture nous permet-

tait d'exiger de nos partenaires européens, qui n'étaient pas aussi enthousiastes qu'on voulait bien le dire tout à l'heure, la mise en place du Marché commun agricole. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

Car notre Europe à nous n'est pas l'Europe de la théorie ; c'est l'Europe que nous imposons — je m'en excuse — à nos partenaires dans des conversations intergouvernementales qui ne sont pas toujours animées de l'esprit européen le plus désintéressé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est aussi la décentralisation industrielle, l'implantation d'usines en province.

Et tout cela, ce résultat, ce bilan, a été obtenu grâce à la stabilité et, dans la stabilité, grâce à la continuité dans l'effort économique et social, continuité symbolisée par ces lois de programme que nous avons votées et qui s'inscrivaient, d'ailleurs, dans le cadre du plan.

Poursuivant en même temps, sous l'égide du général de Gaulle et en plein accord avec lui, une politique de redressement extérieur, réglant le difficile problème algérien sur la base de la politique d'autodétermination approuvée par le Parlement en octobre 1959 et par la nation en janvier 1961, maintenant les liens avec les républiques africaines et malgache malgré l'inquiétude que leur donnait la prolongation de l'affaire algérienne, ces républiques qui venaient d'accéder, sans effusion de sang, à l'indépendance et resserraient dans la coopération et l'amitié leurs liens avec nous sur la base du respect de la souveraineté de chacun, faisant progresser, quoi qu'on en ait dit, la construction européenne, car l'Europe aujourd'hui est une réalité économique attrayante et une virtualité politique indispensable, votre prédécesseur a accompli un travail considérable, Monsieur le Premier ministre...

A gauche. Alors, pourquoi est-il parti ?

M. Michel Habib-Deloncle. ... et je crois que, grâce à lui, vous trouvez aujourd'hui une France respectée dont le monde, l'Europe, l'Afrique attendent le message.

Si j'ai dressé ce bilan, c'est parce que j'ai conscience — le problème vous concerne, monsieur le Premier ministre, vous l'avez fort justement abordé ce matin — qu'il n'a pas été uniquement le fait d'un gouvernement. Cette stabilité, qui a permis à M. Michel Debré en plein accord avec le chef de l'Etat de poursuivre son action, était peut-être le fait des institutions, mais elle était aussi le fait d'une majorité.

De cette majorité le groupe de l'Union pour la Nouvelle République qui en est l'élément le plus important a aussi conscience, permettez-moi de le dire, d'avoir été l'élément déterminant. A plusieurs reprises, je le dis sans aucune acrimonie, il a pu avoir le sentiment de porter presque seul la charge. Il était d'ailleurs prêt à en assumer dès maintenant la responsabilité devant le pays. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

Les étapes de cette coopération entre le Gouvernement et le Parlement où parfois nous nous sommes sentis un peu isolés ont été marquées par le vote difficile du budget de 1959, le vote de la loi d'orientation agricole à laquelle tant d'hommes de qualité ont rendu hommage, le vote de la loi sur l'assurance maladie pour les agriculteurs, le vote de la loi de programme militaire. Rien de tout cela n'a été aisé. Mais l'U. N. R. a voulu affirmer sa personnalité dans cet effort de continuité ; car il faut sans doute plus de courage pour assumer la responsabilité d'une œuvre dans son ensemble, quelles que soient ses inévitables imperfections, que pour faire œuvre d'opposition plus ou moins systématique en se livrant comme naguère au jeu amusant, peut-être, mais profondément nuisible à l'intérêt national, qui consiste à appuyer les gouvernements lorsqu'ils prennent des mesures démagogiques et à les renverser lorsqu'ils veulent faire adopter des mesures impopulaires. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Louis Deschizeaux. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Habib-Deloncle. Je vous en prie, monsieur Deschizeaux.

M. Louis Deschizeaux. Monsieur Habib-Deloncle, permettez-moi de vous rappeler, puisque vous exaltez l'œuvre de la majorité, combien a été tardive sa prise de conscience sur l'Algérie. Par deux fois, en novembre 1960 et en octobre 1961, je suis monté à cette tribune pour apporter à M. Michel Debré les voix de l'opposition en ce qui concernait l'Algérie. Vous n'étiez pas très nombreux, à cette époque, sur les bancs de la majorité à m'approuver. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

Sur cette affaire algérienne, la plus importante, comme l'a qualifiée, ce matin, M. le Premier ministre, sur la politique libérale du général de Gaulle, qui tendait à la négociation pour aboutir à la paix, nous vous avons précédés. Nous avons été en flèche. Ce n'est pas vous qui avez montré la voie. C'est

vous qui avez été derrière l'opposition libérale. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre.*)

M. Fernand Darchicourt. Mais lisez donc le Barodet !

M. Raymond Schmittlein. Lisez-le bien vous-mêmes !

M. le président. Puisque vous vous engagez, les uns et les autres, à lire un document, gardez le silence. C'est préférable pour une lecture.

M. Michel Habib-Deloncle. Puisque M. le président parle de la lecture d'un document, j'engage M. Deschizeaux à relire au *Journal officiel* les paroles que je viens de prononcer.

Je suis personnellement trop épris de régime parlementaire pour minimiser le rôle de l'opposition. J'ai parlé de « l'opposition plus ou moins systématique ». Que M. Deschizeaux me fasse l'honneur de penser que dans cette Assemblée il a pu y avoir, en effet, une opposition plus systématique que la sienne et je lui en donne bien volontiers acte. Applaudissements mis à part, car ses amis n'applaudissent pas plus mes propos, même quand ils leur plaisent, que nous n'applaudissons les siens, je vous donne également acte, monsieur Deschizeaux, que sur certains points importants le groupe socialiste n'a pas pratiqué l'opposition systématique. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais qu'il me donne acte également qu'il n'y a pas de courage que dans l'opposition ; il y a aussi du courage et une responsabilité politique, qui n'est nullement celle d'un robot, à faire œuvre de continuité dans le cadre d'une majorité. A la ressemblance des grands partis qui fonctionnent dans les démocraties parlementaires occidentales, c'est sur cette notion de majorité que l'U. N. R. a fondé son action et elle a eu conscience de contribuer ainsi à faire jouer au Parlement pleinement son rôle. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Car je suis frappé du masochisme qui règne sur certaines travées. Je trouve inexact et injuste de dire que l'œuvre entreprise a été uniquement une œuvre gouvernementale. L'œuvre entreprise a été le fruit de la collaboration entre un gouvernement et sa majorité, elle est donc en partie l'œuvre du Parlement, qui peut en revendiquer à la fois la responsabilité et l'honneur. Bien des textes qui figurent au bilan que je dressais tout à l'heure sont sortis profondément remaniés des travaux des Assemblées : les lois agricoles, la réforme fiscale, les budgets, où le contrôle s'est exercé plus efficacement que par le passé. Je mentionnerai simplement que, lors de la dernière discussion budgétaire, le Gouvernement a été amené par l'Assemblée à faire des choses qu'il ne voulait pas faire initialement, et qu'il a faites, par exemple les mesures en faveur des sous-officiers et le financement de la sécurité sociale agricole, et qu'au contraire il y a eu des choses qu'il voulait faire et qu'il n'a pas faites, par exemple une modification inopportune de la législation sur la propriété commerciale.

Nous gardons, nous garderons, monsieur le Premier ministre, la liberté de discussion et de critique dans le cadre des grandes options de la politique gouvernementale à laquelle nous apportons notre adhésion.

Monsieur le Premier ministre, si pour certains vous êtes un inconnu, permettez-moi de vous dire que vous ne l'êtes nullement pour nous. Votre premier titre à nos yeux, c'est d'être un vieux compagnon du gaullisme. Certes, en outre, ce matin, nous étions émus lorsque, évoquant le problème de l'Université, vous disiez votre attachement à cette institution, car vous nous rappeliez ainsi vos origines, qui sont les plus nobles des origines républicaines et populaires.

Mais ce qui compte le plus pour nous, c'est que nous vous avons connu de toutes nos batailles, non seulement comme directeur de cabinet du général de Gaulle en 1958, ce qui était une position somme toute assez confortable, mais aux heures sombres, dans ce que nous avons appelé la traversée du désert, parmi la phalange peu nombreuse des compagnons qui, à ce moment-là, se seraient autour du libérateur de la patrie. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Et nous savons les compétences que vous apportez au service de l'Etat.

Ici ou là, il a été dit ou écrit bien des choses. Mais ce serait bien mal connaître le gaullisme et les gaullistes que de les croire prisonniers des initiales et des étiquettes. L'union pour la nouvelle République, l'U. N. R., a été conçue en 1958 comme un instrument de l'action politique du général de Gaulle, comme une expression politique et parlementaire du gaullisme. Elle ne reconnaît pas de frontières à l'intérieur du gaullisme et, paraphrasant un mot connu, elle dirait volontiers : « Rien de ce qui est gaulliste ne nous est étranger. » (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Les visages qui vous entourent, au surplus, nous sont familiers, qu'il s'agisse, comme M. Gaston Palewski, d'un autre vieux compagnon des anciennes luttes ; qu'il s'agisse des ministres

du précédent gouvernement que nous avons eu plaisir à retrouver autour de vous, même si certains, qui étaient nos amis, n'y figurent plus ; qu'il s'agisse des nouveaux ministres que vous avez appelés à siéger à vos côtés et que vous avez pris en grand nombre dans nos rangs en leur confiant d'importantes responsabilités nouvelles.

Nous sommes sensibles, en effet, à l'importance que revêt notre représentation dans votre Gouvernement, aussi bien en la personne du secrétaire général de notre mouvement qu'en la personne de ceux que vous avez mis à la tête de deux ministères économiques importants qui nous donnent accès à un domaine sur lequel, depuis longtemps déjà, nous demandions un droit de regard plus étendu.

M. Paul Pillet. C'est une singulière conception du Parlement !

M. Michel Habib-Deloncle. Et puis — cela rejoint mon propos initial — nous sommes sensibles au fait que votre Gouvernement s'appuie sur la même majorité, assurant ainsi la continuité de la législation pour l'accomplissement de l'œuvre entreprise.

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, que votre objectif était de continuer l'œuvre de votre prédécesseur, en l'appliquant et en la complétant.

Voilà le pacte que nous allons sceller, vous et nous. La législation continue avec sa majorité pour l'œuvre qui a été définie dès 1958 et qui sera, grâce à vous, poursuivie jusqu'à son terme. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Aussi, sur la base de la déclaration gouvernementale, qui a recueilli sur nos bancs dans l'ensemble une adhésion profonde, la collaboration entre le Gouvernement et notre groupe s'avère-t-elle possible et féconde.

Nous vous demanderons, monsieur le Premier ministre, d'assurer la confrontation des points de vue entre le Gouvernement et sa majorité, non seulement au stade des votes, mais même au stade de l'élaboration des idées. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous vous demanderons, comme vous en avez laissé percer l'intention, de donner un libre essor à l'initiative parlementaire.

M. René Laurin. Très bien !

M. Michel Habib-Deloncle. Des bancs de cette Assemblée naissent en effet des propositions qui sont souvent l'expression de vœux profonds du pays. Faites-les venir à l'ordre du jour. Laissez-les discuter plus amplement. Le Gouvernement et le pays n'auront qu'à s'en féliciter. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Instaurez, monsieur le Premier ministre, un meilleur manie- ment du contrôle parlementaire. N'hésitez pas à venir, comme vous le faites aujourd'hui, engager votre responsabilité sur une déclaration de politique générale. N'hésitez pas à le faire, parce que vous aurez une majorité et que cette majorité vous restera fidèle, parce que son armature, c'est le groupe de l'union pour la nouvelle République. N'hésitez pas à donner à votre ministre chargé des relations avec le Parlement, notre ami Roger Dusseaux, les plus larges possibilités dans l'exercice de cette coopération qui est si nécessaire à la démocratie.

En ce qui concerne votre politique, nous admettons sur le plan social votre analyse de la priorité aux catégories les plus défavorisées.

Depuis quelques jours, lorsqu'on arrive au Palais-Bourbon en voiture — et vous l'avez peut-être vu, monsieur le Premier ministre — on peut lire sur un écriteau cette inscription : « Voie à double sens, serrez à droite ». Ne suivez aucun de ces deux conseils, prenez la seule voie du progrès social et allez hardiment de l'avant, loin de tous les conservatismes.

A droite. Expliquez !

M. Michel Habib-Deloncle. Je vais m'expliquer à ce sujet. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Les mesures déjà prises constituent une base. En ce qui concerne les personnes âgées, par exemple, nous savons que le précédent gouvernement n'a marqué qu'une étape. Nous vous demandons d'aller plus loin encore, de ne pas considérer seulement les rémunérations et les allocations, mais l'ensemble des problèmes posés par l'accession d'un plus grand nombre de personnes à un âge avancé due aux progrès de la médecine.

Nous vous demandons d'étudier les problèmes de l'emploi des personnes âgées, de leur logement, qui sont si difficiles à résoudre.

Sur ce point, ne vous contentez pas des mesures déjà prises, mais engagez-vous résolument vers une politique cohérente. Et à cet égard — c'est une idée qui fut la nôtre et qui fit l'objet d'une proposition — puisqu'il existe un haut-commissariat à la jeunesse, pourquoi ne pas créer aussi un haut-commissariat chargé des personnes âgées ? (*Mouvements divers.*)

Poursuivez la politique familiale monsieur le Premier ministre, vous avez une possibilité d'action immédiate qui vous est facilement offerte : c'est tout simplement de mettre fin à l'injustice que constituent, en matière de prestations familiales, les zones de salaires. (Applaudissements à gauche et au centre.)

En ce qui concerne l'intéressement, je veux vous mettre franchement en garde, monsieur le Premier ministre. Un projet de loi a été déposé, mais il ne correspond pas, pour l'instant, à ce que nous attendons de cette réforme. L'ordonnance de 1959 n'a pas été appliquée. Il ne nous semble pas, a priori, que le projet nouveau puisse la rendre beaucoup plus applicable. Nous nous réservons sur ce point, en commission et en séance publique, le plus large droit d'amendement et la plus grande vigilance, car nous tenons à ce que les travailleurs soient de plus en plus largement associés aux fruits du progrès social, dans le cadre même de leur entreprise. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Je suis peu qualifié pour parler en matière agricole, mais je suis le porte-parole d'un groupe au sein duquel ces préoccupations sont, si j'ose dire, dominantes.

Nous vous demandons d'abord d'appliquer sans défaillance les textes votés par le Parlement, et notamment la loi d'orientation. (Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et au centre.)

Nous vous demandons aussi d'être sensible aux positions prises par les jeunes agriculteurs qui représentent l'avenir de cette profession et de faire une place non seulement à la propriété, mais aussi à la capacité d'exploiter, notamment pour l'octroi des facilités de crédit.

Nous avons pris note, Monsieur le Premier ministre, de votre désir d'instaurer une politique nationale des revenus tenant compte des disparités, disparités entre les régions, disparités entre les activités. Le paragraphe de votre discours sur la fonction publique ne nous a pas échappé, croyez-le bien, car nous savons qu'il y a là une des plus importantes disparités à laquelle il faut mettre progressivement fin.

Mais vos réformes ne seraient pas complètes si vous n'agissiez aussi sur les prix et si vous ne mettiez en action cette fameuse réforme des circuits de distribution qui supprimerait enfin, entre la production et la consommation, un prélèvement qui frappe aussi bien le consommateur que le commerce de détail.

Pour ce qui est de l'expansion de notre économie, dans le cadre de l'équilibre financier, monsieur le Premier ministre, nous avons suivi avec intérêt vos vues sur l'aménagement du territoire. Mais je ne vous cache pas que nous sommes anxieux que soit trouvée une articulation, difficile d'ailleurs, entre les personnes et entre les services qui auront à s'occuper de notre économie : entre vous-même, qui aurez sous vos ordres le commissariat au plan, entre le ministère de l'aménagement du territoire, dont nous saluons la création, l'urbanisme, dont on ne peut pas plus dissocier la construction d'immeubles d'habitation que l'implantation des immeubles industriels et professionnels, enfin le ministère de l'industrie, qui a évidemment un droit de regard sur l'implantation de notre infrastructure.

Nous serons sensibles aussi à une régionalisation du plan. Nous serons sensibles à tout ce qui se fera sous l'optique de l'avenir. En effet, le problème de notre jeunesse, de son éducation — donc de notre Université, dont on doit résoudre le malaise profond — de son emploi, de son idéal, c'est le problème qui est, pour nous, au premier plan.

Mesdames, messieurs, avec la solution du problème algérien, la France voit s'ouvrir devant elle dans le monde des horizons nouveaux. Cette solution, nous la sentons à notre portée ; nous la voyons dans l'application stricte, par nous et par nos partenaires, des accords d'Evian ; nous la voyons dans la liquidation de l'organisation subversive ; nous la voyons dans la construction de l'Algérie nouvelle.

A cet égard, monsieur le Premier ministre, vous avez prononcé des paroles de haute portée humaine, qui doivent aller droit au cœur de nos concitoyens, les Européens d'Algérie, et nous avons trouvé dans vos paroles le même sens que nous trouvons aux discours d'un homme qui fut décrié ici sur ces bancs, avant même qu'il ait pris ses fonctions, notre ami M. le haut-commissaire Christian Fouchet, dont le langage, nous le savons, a touché outre Méditerranée non seulement la raison mais le cœur de nos concitoyens dans la détresse. (Applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers à droite.)

Ces paroles, il faut les redire pour qu'elles s'opposent aux paroles des mauvais bergers, à ceux qui voudraient entraîner nos concitoyens dans l'abîme, à ceux qui les mènent sur une route qui ne conduit à rien.

Nous avons aimé, monsieur le Premier ministre, votre hommage à notre armée.

M. Mustapha Deramchi. C'est le F. L. N. qui attaque l'armée française !

M. Michel Habib-Deloncle. Nous vous demandons de continuer à dissiper ses doutes, de convaincre ses officiers que la route suivie est la bonne et que les tâches qui les attendent sont dignes des plus hautes et des plus nobles traditions de l'armée française. (Applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers à droite.)

Maintenant, la France est appelée à un rôle-charnière entre l'Europe et l'Afrique, et l'Eurafrrique est appelée à un rôle capital dans le dialogue entre l'Est et l'Ouest. Vos conceptions sont trop proches des nôtres dans ce domaine pour que j'insiste.

Vous allez, monsieur le Premier ministre, poursuivre l'œuvre entreprise sous l'égide du général de Gaulle.

J'ai entendu parler bien souvent ici de pouvoir personnel. Permettez-moi de dire, avant de quitter cette tribune, que, dans un monde où la démocratie est une fleur fragile que menacent tempêtes et orages, il est naturel que les démocraties aiment être personnifiées par des hommes d'une certaine stature. Pour ma part, en 1962, dans le monde tel qu'il est — je ne nommerai aucune personne vivante pour ne faire de peine à quiconque — je préfère voir la France personnifiée par le général de Gaulle plutôt que par M. Fallières. (Rires et mouvements divers sur de nombreux bancs.)

De même que les démocraties étrangères ont été heureuses de trouver naguère, l'Italie un Gasparri, l'Angleterre un Churchill, l'Allemagne un Adenauer, je pense que la France ne peut que se féliciter d'avoir trouvé le général de Gaulle.

Dans le monde d'aujourd'hui, où le totalitarisme menace la démocratie, où, il faut bien le dire également, la démocratie ne peut survivre qu'en étant virile, qu'en étant prête à faire face aux plus grands périls, nous savons, monsieur le Premier ministre, que vous allez marcher sur la voie sur laquelle peut s'engager notre jeunesse, la voie sur laquelle nous marcherons avec vous, qui est la voie de l'avenir, la voie de l'honneur, la voie de la France, cette voie que, depuis 1940, nous a montrée l'homme que nous suivons, le général de Gaulle. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'indique, pour les convenances de chacun, qu'en raison du nombre des orateurs inscrits et de la cadence du débat, nous pouvons prévoir que nous n'épuiserons pas la liste des orateurs avant une heure et demie ou deux heures du matin.

Le plus sage, serait donc — et je pense que l'Assemblée sera d'accord — lorsque cette liste sera close, de renvoyer la fin du débat à demain matin onze heures, de telle manière qu'il soit terminé à l'heure du déjeuner. (Assentiment.)

La parole est à M. Brocas.

M. Patrice Brocas. Monsieur le Premier ministre, vous abordez vos nouvelles fonctions avec deux avantages très précieux. Le premier, c'est un ensemble de qualités qui, dans une Assemblée où j'eus le plaisir de siéger à vos côtés pendant plusieurs années, vous avaient valu la sympathie et l'estime de tous et aussi quelques fidèles amitiés.

Puis, vous disposez, d'entrée de jeu, en ce qui concerne vos relations avec le Parlement, d'un second avantage : c'est celui de succéder à M. Debré.

Cela pourrait nous faire oublier que le sage principe du gouvernement de législation, déjà sérieusement battu en brèche par de nombreux remaniements ministériels, se trouve lui aussi définitivement emporté au vent de l'histoire contemporaine. Mais cela ne peut pas nous faire oublier que la logique politique et le respect du suffrage universel auraient exigé le renouvellement, non pas du Premier ministre, mais bien de l'Assemblée nationale.

M. André Fanton. Très bien !

M. Patrice Brocas. Je dis : la logique politique, parce que la majorité de cette Assemblée avait été élue sur un programme dont le point capital était « le maintien de l'Algérie dans la souveraineté française » et que ce sont, en définitive, des thèses absolument opposées qui ont fini par triompher.

Un pareil renversement de politique aurait immanquablement entraîné le renouvellement de l'Assemblée dans une démocratie voisine et amie dont, il n'y a pas si longtemps, M. le Président de la République exaltait le fonctionnement harmonieux des institutions. Souffrez donc qu'il les admire et ne les imite point !

J'ai dit aussi que le respect du suffrage universel commandait la dissolution de l'Assemblée. On l'a souligné suffisamment ; en effet, la question posée au référendum n'était pas exempte d'équivoque : voulez-vous la paix en Algérie et voulez-vous, également, donner les pleins pouvoirs au Président de la République ?

Seule l'U. N. R. a répondu oui sans réserve. Tous les républicains, qu'ils soient socialistes, libéraux ou conservateurs, n'ont répondu oui, quand ils ont consenti à répondre oui, que sous les plus expresses réserves : « oui, mais ! »

Le « oui » répondait à l'ardent désir de paix de l'ensemble des Français et il devait se traduire au référendum. Le « mais » devait se traduire aux élections.

Les « milieux autorisés », comme on dit, n'ont rien épargné pour accréditer cette thèse. « Votez oui, disait-on officieusement, l'important, c'est d'approuver massivement les accords d'Evian afin qu'ils pèsent très lourds tant auprès des Européens égarés qu'auprès du F. L. N. Ensuite, toutes vos réserves vous pourriez les faire valoir lors des élections subséquentes ».

Un esprit aussi averti que Sirius dans *Le Monde* s'est lui-même laissé prendre à développer cette thèse.

Faudrait-il que je cite, moi aussi, des textes de M. Alain Peyrefitte ? Mais ce sera un texte public ! Dans *La Vie française* du 6 avril dernier, il écrivait :

« Le principal intérêt du référendum réside dans la préparation des élections auxquelles tous les partis se disposent déjà. On a tellement annoncé que la décision serait prise au lendemain du référendum que, si cette décision était négative, on l'interpréterait à peu près inévitablement comme le signe que le référendum a été pour le pouvoir un échec au moins relatif. »

Et il concluait fort exactement :

« Le grand tournant du régime ne sera pas marqué par le référendum, mais par les élections dont ce référendum est le prélude. Elles donneront à la première consultation, nécessairement confuse... — retenons l'aveu — « ... sa véritable signification. »

La prochaine fois, l'auteur de ces lignes sera, sinon mieux inspiré, du moins certainement mieux informé.

Il n'est pas douteux qu'un grand nombre d'électeurs n'ont voté « oui » que parce qu'ils escomptaient pouvoir traduire exactement leur choix politique au cours des élections qui devaient suivre. C'est donc bien, non seulement la logique mais l'honnêteté politique qui commandaient la dissolution de l'Assemblée.

Au lieu de cela, voilà qu'on nous a servi un semblant de crise ministérielle, renouvelée de traditions que l'on pouvait croire condamnables et condamnées, surtout si l'on s'en réfère aux écrits antérieurs des pères de la V^e République. On a recommencé, au moins pour la forme, les classiques consultations des dirigeants de partis, ces intermédiaires qui, pourtant, ne devaient plus s'interposer entre le pouvoir et le peuple, au moins lorsqu'il s'agit de choses vraiment importantes.

Acceptez de figurer au Gouvernement, disait-on à certains, ou du moins consentez à fermer les yeux sur la participation de vos amis. D'aucuns s'y sont laissés prendre, en toute honnêteté nous en sommes sûrs. Nous connaissons leur raisonnement : en vue de défendre efficacement notre idéal, mieux vaut être dedans que dehors.

Ce programme ne nous a pas semblé suffisant. Que ce soit pour construire l'Europe, comme l'on dit, ou pour restaurer la démocratie, nous avons craint de ne pouvoir jouer qu'un rôle d'otage ou, pis encore, un rôle que l'on qualifierait d'appau ou d'appelant, si l'on voulait évoquer tout ce que de trop habiles chasseurs peuvent parfois déployer de ruse !

Mais en fin de compte pourquoi donc cette Assemblée se voit-elle ainsi gratifiée de quelques mois de survie ? Le bilan extrêmement flatteur que vient de tracer M. Habib-Deloncle de l'action gouvernementale du cabinet Debré rend encore plus difficile la réponse à cette question. De même il n'explique pas le remplacement du Gouvernement Debré.

Mais si la dissolution n'est pas intervenue, ne serait-ce pas parce qu'il y avait intérêt à disposer encore pendant quelques mois d'une Assemblée docile ? Une nouvelle Assemblée, comptant sans doute un moins grand nombre de députés inconditionnels et délivrée pendant un an de toute crainte de dissolution, eût certainement été beaucoup moins maniable que l'actuelle.

C'est un grave défaut pour une Assemblée, si le pouvoir médite vraiment, comme on peut le craindre, de prendre au cours des prochains mois, tant dans le domaine des institutions que dans celui de la politique étrangère, des décisions qui engageraient de façon irréversible tout l'avenir de notre pays.

Il ne s'agit nullement d'un procès d'intentions. Les méthodes du pouvoir et l'évolution subie par les institutions ne nous offrent malheureusement que trop de sujets de méfiance. Cette évolution, ces méthodes, tous les orateurs qui m'ont précédé les ont retracés.

Au départ, la Constitution de 1958 établissait un régime qui avait été présenté aux Français — par le général de Gaulle, alors

président du conseil, dans son discours du 4 septembre 1958 — comme un régime représentatif et comme un régime qui gardait les traits principaux du système parlementaire. Aujourd'hui, nous en sommes bien loin !

Cette évolution, ce fut d'abord l'effacement volontaire du Premier ministre. M. Debré — c'est un signe bien caractéristique — n'a jamais réuni qu'un seul conseil de cabinet. Et voici aujourd'hui un Premier ministre qui, quels que soient ses mérites personnels, ne disposera plus d'aucune autorité politique propre.

Cet effacement du Premier ministre a réduit à fort peu de choses le contrôle de l'Assemblée, car celle-ci n'a plus eu bientôt devant elle le véritable chef de la politique gouvernementale et a donc été mise, en pratique, dans l'impossibilité d'exercer utilement son contrôle.

Là-dessus l'on a vu apparaître cette fort étrange théorie du « secteur réservé » dont personne, aujourd'hui, ne veut plus avouer la paternité. Pourtant — je vous l'exposerai dans quelques instants — cette théorie avait été minutieusement décrite quelque quinze années auparavant par un des plus républicains de nos auteurs politiques, pour la critiquer bien entendu.

Enfin, il a été fait du référendum un usage qui ne correspondait ni aux conditions posées par l'article 11, ni à l'objet politique qu'il devait remplir conformément à la Constitution.

Ce n'est un secret pour personne que le Conseil d'Etat, à une écrasante majorité, a émis un avis défavorable au dernier texte présenté au référendum par le motif que la Constitution, spécialement son article 38, ne permettait pas au Président de la République de solliciter ni d'autoriser le peuple d'accorder une délégation de pouvoirs de tous ordres, laquelle d'ailleurs revêt un caractère plébiscitaire. Dès le mois de janvier 1961, le référendum était transformé en question de confiance posée directement et immédiatement par le Président de la République auprès des citoyens. Les derniers discours du Chef de l'Etat n'ont d'ailleurs fait qu'accentuer cette tendance, car il a demandé à tous les Français de lui accorder « dans la tâche très rude qui lui incombe et dont l'Algérie n'est qu'une partie au milieu d'autres, leur pleine confiance pour aujourd'hui et pour demain ». Ce n'était pas une approbation sur un texte dans les conditions strictes de l'article 11. C'était une approbation, un blanc-seing personnel et illimité aussi bien dans son domaine que dans sa durée !

Et voici que ce référendum, tel qu'il a été détourné de son objet, on nous promet d'y recourir de plus en plus fréquemment ! C'est désormais, nous a dit le Président de la République dans sa dernière allocution, sur tout sujet vital pour le pays que chaque citoyen pourra être directement appelé à juger pour sa part et à prendre sa responsabilité. Nul doute que le caractère et le fonctionnement des institutions de la République n'en soient profondément marqués. »

Voilà donc le régime de fait qui s'est substitué au régime de droit qu'organisait la Constitution de 1958 : concentration de tous les pouvoirs gouvernementaux entre les mains du Président de la République irresponsable devant l'Assemblée nationale, le Chef de l'Etat restant seul en face du peuple dans un tête-à-tête grandiose mais singulièrement périlleux pour la conduite de l'Etat.

Il faut dire que cette évolution, qui n'aboutit, vous le voyez, nullement au régime présidentiel mais à quelque chose qui n'est même plus un régime représentatif, a été accomplie avec une habileté admirable.

Tout à l'heure, je disais qu'un homme d'Etat républicain avait prévu cette évolution. C'était Léon Blum qui, dans *Le Populaire* du 26 septembre 1946, sous le titre « Le système de Gaulle », écrivait :

« Il se constituerait ainsi, sous le couvert de l'Union française, un large secteur d'affaires réservées, englobant en réalité toutes les grandes affaires, toute la « grande politique », qui serait légalement soustraite à l'Assemblée élue, pratiquement soustraite au président du conseil et que l'autorité du Président de la République irresponsable régirait seule. Les grands intérêts historiques de la France et de l'empire se trouvant ainsi sauvegardés, peu importerait alors que, pour la brouille des affaires secondaires ou subalternes, Assemblée souveraine et président du conseil responsable continuent à se débrouiller à leur guise ».

Quant à la méthode, la ténacité dans les buts, la souplesse, l'habileté dans la tactique, c'est également Léon Blum qui avait su la définir en écrivant, dans le même article :

« Alors que le général de Gaulle se maintient obstinément dans des positions qui ne sont pas républicaines, dans des thèses qui l'écartent inéluctablement de la République, en même temps il se défend avec la même ténacité de toute rupture

catégorique avec les dogmes, les traditions et le vocabulaire républicains ».

Voilà des références pour définir le régime auquel nous avons fini par aboutir. Croyez-moi, lorsqu'il s'agit d'apprécier si des institutions ou des pratiques sont ou non conformes à l'idéal républicain, il vaut mieux se référer à un auteur comme celui que je viens de citer plutôt que d'aller chercher sa caution — comme l'a fait ce matin M. le Premier ministre — chez cet apôtre bien connu de la théorie du droit divin providentiel qu'était M. de Chateaubriand !

Mais la partie n'est pas encore définitivement jouée. Tant que la Constitution n'a pas été juridiquement modifiée, il dépend de cette Assemblée d'en exiger le strict respect. A tout le moins devons-nous faire obstacle à toute modification qui aurait pour objet de modeler le droit sur les condamnables pratiques actuelles et devons-nous exiger que si jamais revision il y avait, elle se fasse dans les formes régulières, c'est-à-dire celles que prévoit la Constitution.

Dans un discours qui a fait quelque sensation, M. le président de l'Assemblée nationale a évoqué des rumeurs concernant d'éventuelles réformes constitutionnelles. Nous croyons savoir qu'il s'agirait de l'élection du Président de la République au suffrage universel ainsi que, peut-être, de l'existence, de la composition ou des pouvoirs du Sénat.

Il n'est pas dans notre propos de discuter au fond de ces problèmes pour le moment. En ce qui concerne l'élection du Président de la République au suffrage universel, nous nous bornerons à souligner que cette institution serait incompatible avec le maintien au Président de la République de la faculté de dissoudre l'Assemblée et qu'en toute hypothèse, dans les circonstances actuelles, il serait extrêmement difficile de définir un mode d'élection qui empêche les partis extrémistes de jouer le rôle d'arbitres, sans pour autant supprimer toutes chances aux candidats de la gauche.

Quant au Sénat, nous pouvons d'ores et déjà dire que nous sommes résolument hostiles à toute espèce de diminution de ses pouvoirs et qu'également, parce que nous considérons que, dans une démocratie, il n'est d'autre légitimité que celle conférée par le suffrage universel, nous serions opposés à toute introduction, au sein d'une assemblée politique, d'une représentation de caractère corporatif.

Bien au contraire, s'il s'agissait de modifier le statut actuel du Sénat, proposerions-nous, nous souvenant du précédent extrêmement fâcheux de la force de frappe, qu'en cas de divergence entre l'Assemblée nationale et le Sénat la question de confiance ne puisse pas être posée plus de deux fois devant l'Assemblée nationale.

Mais, quelles que soient les positions des uns et des autres sur ces problèmes, il est au moins un point sur lequel nous devrions tous être d'accord, c'est qu'aucune revision de la Constitution ne peut se faire hors des formes, hors des procédures expressément prévues pour cet objet par la Constitution elle-même.

Il n'y a pas là, je vous assure, qu'un vain souci de formalisme juridique. Il s'agit d'une question de fond car, ainsi que je vais le montrer, ce problème touche à la fois au domaine du référendum et aussi aux pouvoirs du Sénat.

Rappelons d'abord que les règles auxquelles doit obéir toute revision de la Constitution sont entièrement et exclusivement contenues dans les dispositions de l'article 89 de la Constitution. Ni l'article 16, ni l'article 11 ne sont applicables. M. Vedel a dit fort justement que, l'unanimité des juristes est faite : prévu pour pourvoir à la défense des institutions et pour en permettre le fonctionnement normal dans les plus brefs délais, l'article 16 ne confère au chef de l'Etat aucune compétence constitutionnelle.

Quant à l'article 11, s'il prévoit que le Président de la République peut soumettre directement au référendum certains textes législatifs, il ne s'agit, étant donné les termes employés dans cet article, que des lois ordinaires, à l'exclusion des lois constitutionnelles et même des lois organiques. Ce qui le confirme, d'ailleurs, c'est que l'article 11 ne permet pas de soumettre au référendum les traités, dès lors que ceux-ci sont contraires à la Constitution ; c'est-à-dire dès lors qu'ils ne pourraient être mis en application qu'après revision de la Constitution. On ne peut donc utiliser que la procédure de l'article 89.

Cette procédure — je le rappelle — comporte deux phases : d'abord, un vote séparé doit être émis par chacune des deux chambres, qui doivent adopter le projet en termes identiques. Puis le projet ainsi adopté est soumis soit au congrès, soit au référendum.

J'ajouterai deux observations.

Même si le Président de la République opte, dans la seconde phase, pour la consultation du congrès et non pas pour le référendum, le préalable du vote séparé par chacune des deux Assemblées est indispensable, ainsi d'ailleurs que le reconnaît formellement l'exposé des motifs du projet déposé par le Gouver-

nement Debré, le 15 décembre 1960, sur le bureau de l'Assemblée, en vue de réformer le régime des sessions.

Seconde observation : au cours de la première phase que je viens de définir, l'Assemblée nationale ne dispose d'aucun moyen de passer outre à la volonté du Sénat. La procédure applicable n'est pas celle des lois ordinaires ; les auteurs de l'article 89 se sont donné la peine de dire expressément que la revision doit être adoptée par les deux Assemblées en termes identiques. Si l'on avait d'ailleurs la moindre hésitation il suffirait de se référer au texte fort explicite de l'article 126 du règlement, qui n'a soulevé aucune opposition de la part du Conseil constitutionnel. Le coup du vote de la force de frappe ne peut pas être fait en matière de revision de la Constitution !

Ces questions ont paru suffisamment dignes d'attention à M. Monnerville, président du Sénat, pour qu'il adresse à leur sujet une note à tous les sénateurs, laquelle contient très exactement les thèses que je viens d'exposer.

Alors, monsieur le Premier ministre, je vous pose cette question à laquelle j'espère que vous nous répondrez sans équivoque : en ce qui concerne une éventuelle revision de la Constitution, oui ou non, partagez-vous entièrement les opinions soutenues par le président Monnerville ?

Enfin nous voudrions que le domaine et l'objet du référendum soient plus exactement définis. Nous avons dit qu'en matière de textes législatifs, l'article 11 ne pouvait concerner que les lois ordinaires, et le texte ajoute « les lois concernant l'organisation des pouvoirs publics ». La pratique suivie jusqu'à présent — je l'ai rappelé — est très différente et sort singulièrement de ce cadre étroit.

C'est pourquoi nous approuvons entièrement l'initiative prise par M. Barrachin et plusieurs de ses collègues sénateurs en vue de tenter de dépouiller les référendums futurs de toute espèce d'équivoque, en exigeant qu'à chaque réponse corresponde une seule question.

Mais cela ne nous semble pas suffisant. Afin d'éviter que le référendum ne puisse en aucun cas revêtir un caractère plébiscitaire, il faut se reporter à l'opinion émise par Gambetta, lequel disait que « l'institution du référendum ne serait préjudiciable contre tout risque de déviation plébiscitaire que s'il portait sur des textes qui auraient fait préalablement l'objet d'une délibération par les mandataires du peuple ». C'est, en effet, le seul moyen de faire en sorte que le peuple participera non seulement à la décision mais, ce qui n'est pas moins important, à l'élaboration et à la discussion du texte par la voix de ses représentants. Et c'est aussi le seul moyen de s'assurer que le référendum ne pourra jamais plus être transformé en question de confiance auprès des électeurs.

Sous ces réserves, nous ne répugnons nullement à un élargissement du champ d'application de la démocratie semi-directe.

Lorsque nous défendons ces principes de la démocratie politique, croyez bien que nous ne cherchons nullement à préserver je ne sais quels privilèges parlementaires. Tout ce que nous voulons c'est pouvoir remplir exactement les devoirs que la Constitution nous impose et que nous nous sommes engagés à remplir envers nos mandants.

D'ailleurs, ces principes n'ont-ils pas prouvé leur valeur ? Des générations de Français ont lutté pour eux et ils font aujourd'hui partie du fonds commun de la civilisation occidentale.

L'expérience ancienne et aussi l'expérience récente nous prouvent d'ailleurs qu'à toute mise en sommeil de la démocratie politique correspond un affaiblissement des libertés publiques.

S'agit-il de l'information ? Dès le mois de mai 1960, à propos d'une motion de censure en matière institutionnelle nous protestions à cette tribune contre les saisies des journaux non conformistes. A l'époque il s'agissait de l'Express et de France Observateur. Aujourd'hui il s'agit de journaux non conformistes du bord opposé, mais notre protestation n'en est pas moins énergique, parce que ce n'est pas tel ou tel journal que nous défendons, mais c'est la liberté, la liberté de la presse.

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous décidé à mettre un terme à ces saisies arbitraires ?

Avez-vous aussi l'intention de restaurer quelque objectivité à la radio et à la télévision d'Etat ?

Il est parfaitement normal que le Gouvernement se réserve d'exposer ses thèses à la radio ou à la télévision, mais qu'il le fasse alors à visage découvert. Ce qui est inadmissible, c'est de faire servir une information, présentée comme objective, à des fins de propagande. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.)

Nous nous souvenons trop de la partialité avec laquelle a été rapportée une récente séance de l'Assemblée nationale et des incidents que cette partialité a provoqués ici même.

D'ailleurs, démissions, exclusions, protestations de journalistes et mise au point embarrassées en disent long sur la sérénité qui règne dans les sphères de l'information.

M. Raymond Schmittlein. Et le noyautage de l'administration ?

M. Patrice Brocas. Est-il surprenant, dans ces conditions, de constater que les Français écoutent avec de plus en plus d'attention des postes périphériques ?

Le Gouvernement s'en est aperçu car il n'a pas hésité à engager une petite guerre contre une petite principauté pour s'assurer le contrôle d'Europe n° 1.

M. René Laurin. Vous n'êtes pas de bonne foi, monsieur Brocas.

Parlez de ce que vous connaissez.

M. Patrice Brocas. Un journaliste particulièrement écouté de Radio-Luxembourg a été victime de véritables manœuvres policières pour le réduire au silence ! (Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Interruptions au centre et à gauche.)
Je n'ai, messieurs, moi, aucune acointance avec la police !

M. René Laurin. Et aucune avec la principauté de Monaco. Car si vous en aviez vous n'auriez pas tenu ce langage.

M. Patrice Brocas. Je demande que cessent toutes ces pressions qui finissent même par déborder largement le cadre de la R. T. F.

Nous nous réservons de proposer de conférer à la R. T. F. un statut qui en garantira enfin la gestion indépendante et impartiale.

M. Raymond Schmittlein. Par qui ?

M. André Fanton. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plutôt ?

M. Patrice Brocas. Quant aux libertés individuelles, elles ne sont pas mieux traitées que la liberté de la presse.

Il est indispensable, maintenant que tout risque sérieux de subversion dans la métropole a été écarté, d'en finir avec ces internements administratifs que, tout récemment, dénonçait en termes si émouvants pour nos consciences d'hommes libres Mgr Rodhain, aumônier du Secours catholique ! (Applaudissements sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Monsieur le Premier ministre, nous ne nous contenterons pas d'échappatoires sur ce point.

Et puis, lorsque la démocratie politique est mise en veilleuse, c'est le progrès social également qui en pâtit.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'éloge que vous avez fait des réussites économiques que vous attribuez à l'action de votre prédécesseur. Vous nous avez vanté la stabilité monétaire, l'augmentation de la production, vous nous avez aussi parlé, je dois le dire, de quelques pourboires sociaux ; mais vous ne nous avez pas parlé de ce qui, pour les travailleurs, est l'essentiel, c'est-à-dire des salaires.

Or, d'après les statistiques récemment publiées par l'Institut national de la statistique et par le ministère des finances, il ressort qu'au début de 1962 deux tiers au moins des ouvriers touchaient moins de 40.000 anciens francs par mois et que le salaire moyen des ouvriers s'établissait à environ 60.000 anciens francs par mois, tandis que le salaire mensuel moyen des ouvrières se situait à 39.500 anciens francs par mois, que chez les employés le salaire mensuel moyen était de 72.000 anciens francs pour les hommes et de 53.000 anciens francs pour les femmes.

Croyez-vous vraiment qu'avec de tels salaires les travailleurs puissent avoir le sentiment d'avoir été associés aux bénéfices résultant de ce brillant essor économique ?...

Lorsque la démocratie politique est mise en veilleuse c'est aussi, croyons-nous, la politique étrangère de la nation qui en souffre ! Certes, nous savons bien que la diplomatie ne se fait pas sur la place publique, mais il est nécessaire que la diplomatie soit conduite conformément au vœu de la nation, c'est-à-dire conformément au vœu de la majorité de l'Assemblée qui représente la nation.

Tout à l'heure, nous avons assisté à cet égard à des manifestations bien significatives.

M. André Fanton. Ah ! oui, très significatives.

M. Patrice Brocas. L'échec du projet de traité d'union politique nous paraît traduire non seulement une certaine méfiance alimentée par les attitudes antérieures du chef de l'Etat mais aussi la désapprobation du refus tenace opposé par celui-ci à tout engagement sur la voie de l'abandon des souverainetés politiques.

Nous rappellerons la formule employée par M. le Président de la République au moins à deux reprises pour définir sa conception de l'Europe : vaste confédération d'Etats allant de l'Atlantique à l'Oural, formule à laquelle a répondu ce matin celle de M. le Premier ministre : « la coopération entre Etats européens ». Formules très vagues, formules équivoques. Et nous autres qui tenons à l'intégration européenne, nous ne pou-

vons pas nous empêcher de songer aux formules par lesquelles furent entretenues les illusions des partisans d'une tout autre intégration au nombre desquels nous n'étions d'ailleurs point !

Aussi entendons-nous ne pas être dupes et exigerons-nous des réponses parfaitement claires.

Nous estimons qu'il est indispensable de prendre position dès maintenant sur trois points : premièrement, la fusion des exécutifs des trois communautés économiques existantes ; deuxièmement, l'introduction progressive de la règle de la majorité, éventuellement qualifiée ou pondérée, dans les délibérations du conseil des ministres du traité de Rome ; troisièmement — ce qui n'est pas moins important, ce qui est peut-être capital du point de vue psychologique — l'élection au suffrage universel direct des membres de l'Assemblée du traité de Rome, appelée aussi, sans doute par anticipation, le « parlement européen ».

Or, il semble bien que le Gouvernement n'ait voulu, à cet égard, faire aucune concession. Certes, nos partenaires n'exigeraient pas des réalisations immédiates. A titre transitoire, pour tenir compte des positions et des susceptibilités françaises sans doute acceptaient-ils le projet d'union politique présenté par la France lequel, d'ailleurs, ne diffère guère des coalitions classiques dont, au temps de la marine à voile et des lampes à huile, le prototype fut la Sainte Alliance. Mais cette acceptation pour l'immédiat de la thèse française ne pouvait se faire que moyennant des compensations à terme.

Ces compensations, c'était une clause de révision comportant non pas de vagues promesses de faire au bout de deux ou trois ans ce que commanderait les circonstances, mais bien des engagements précis sur les trois points que nous avons énumérés.

Devant le refus français, M. Spaak se refusa à signer le traité ou du moins il déclara qu'il ne le signerait qu'en même temps que la Grande-Bretagne. Pouvions-nous croire que M. Spaak agissait de son seul mouvement ? Son attitude — il faut bien le constater — n'a provoqué aucun commentaire défavorable à Rome ou à Bonn. Ce n'est qu'à Paris que le ministre des affaires étrangères belge a été taxé d'illogisme et ce reproche lui a été notamment adressé au cours d'un débat télévisé habilement organisé par la radiodiffusion-télévision française en vue de donner, bien entendu, le dernier mot à l'orateur qui le formulait.

M. Spaak, dit-on, désire à la fois l'intégration politique et l'adhésion de la Grande-Bretagne, ce qui est absolument contradictoire. Le ministre des affaires étrangères belge s'en est récemment expliqué à Bruxelles devant le congrès du mouvement européen.

M. André Fanton. Mais vous défendez le ministre des affaires étrangères de Belgique !

M. Patrice Brocas. Il ne recherche nullement ces deux objectifs à la fois, mais il cherche à atteindre l'un ou l'autre : ou l'intégration européenne ou, à défaut, l'adhésion immédiate de la Grande-Bretagne au projet de traité d'union politique.

Ou bien chacune des six nations aliène progressivement sa souveraineté au profit d'une organisation supranationale fonctionnant selon les usages de la démocratie, ou bien chaque nation garde son autonomie politique. Mais alors il n'y a pas de raison de se priver du concours immédiat de la Grande-Bretagne.

Pour notre part, nous pensons d'ailleurs que le salut de la France et de l'Europe exige que notre pays s'engage hardiment dans la voie qui doit conduire un jour, non pas à quelque vaste confédération d'Etats, mais bien aux Etats-Unis d'Europe.

M. André Fanton. Les Etats-Unis d'Europe, qu'est-ce que c'est ?

M. Patrice Brocas. Nous pensons aussi qu'en revisant son attitude sur ce point le Gouvernement français — et ce n'est pas un paradoxe — rendrait en définitive à la Grande-Bretagne le meilleur des services, car l'expérience nous a montré que ce n'est pas en semblant hésiter sur les chemins de l'union que les nations européennes pouvaient emporter les hésitations de la Grande-Bretagne, bien au contraire.

Nous a-t-on assez dit que si l'on créait la C. E. C. A., l'Euratom, le Marché commun sans elle la Grande-Bretagne y demeurerait irrédûctiblement hostile ? Or c'est exactement le contraire qui s'est produit.

La Grande-Bretagne, nous le savons, est condamnée aussi bien par ses traditions que par son Commonwealth à un certain décalage par rapport à l'Europe. Elle n'optera définitivement pour cette dernière que si l'attitude des nations du traité de Rome la convainc qu'il est vital pour elle de ne plus se laisser distancer. C'est dans cette optique que je n'hésite pas à dire que, si nous voulons que la Grande-Bretagne adhère au Marché commun, étape déjà franchie par les six pays signataires du traité de Rome, il faut que ces derniers manifestent dès à présent leur volonté de s'engager irrévocablement dans le chemin qui conduit à l'étape suivante, celle de la communauté politique.

M. René Laurin. Il fallait faire ce discours en Hollande !

Ces idées de démocratie et d'Europe nous paraissent aujourd'hui étroitement liées.

Quels sont, en définitive, monsieur le Premier ministre, les buts, l'idéal que vous voulez proposer à l'enthousiasme de notre peuple et, spécialement, à celui de notre jeunesse ?

L'ambition de ce régime serait-elle de la dépolitiser ? Voulez-vous préparer une nation de citoyens passifs, uniquement préoccupés d'atteindre ou de dépasser les objectifs d'un plan économique ? Ce serait une très lourde erreur, car déjà trop de jeunes se laissent aller aux tentations de l'extrémisme et trop de malheureux étudiants, trop de malheureux collégiens, paient en ce moment leur désespoir de leur liberté.

Tout peuple a besoin d'un idéal. Nous croyons qu'aujourd'hui il n'en est pas de plus vrai et de plus noble que de proposer aux Français de réaliser leurs aspirations généreuses vers la liberté politique et vers le progrès social au sein d'une patrie européenne et, ainsi, de sublimer leur patriotisme français en un patriotisme européen. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs. — Exclamations à gauche et au centre.)

C'est ainsi seulement que notre antique démocratie nationale recouvrera une vigueur et une jeunesse nouvelles. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs à droite.)

M. André Fanton. La jeunesse du parti radical !

M. le président. La parole est à M. Bergasse.

M. Henry Bergasse. Monsieur le Premier ministre, ma modeste intervention n'aura ni l'éclat, ni l'intérêt de celles qui l'ont précédée. Elle n'aura qu'un mérite, celui d'être brève.

En effet, elle a uniquement pour objet de vous poser une question très courte, parfaitement claire et précise et à laquelle, je l'espère, vous pourrez me répondre. Cette question simple a trait au fonctionnement même de nos institutions et c'est pour cela qu'elle revêt une certaine importance.

Nous avons, ce matin, entendu avec beaucoup de satisfaction, je ne le cache pas, la partie de votre discours dans laquelle vous avez déclaré :

« Nommé par le chef de l'Etat, trouvant donc en lui sa source, le Gouvernement est et reste responsable devant l'Assemblée nationale. Il doit, par suite, mettre celle-ci en mesure d'assurer pleinement son contrôle, c'est-à-dire, ajoutiez-vous, tenir régulièrement le Parlement au courant de sa politique et de son action. »

Certes, nous vous serons très reconnaissants de nous tenir exactement informés. Mais il faut que nous nous entendions bien sur ce que vous entendez par le droit de contrôle du Parlement, car ce droit, nous le tenons d'un article de notre règlement qui, je le reconnais, ne s'impose pas à vous, mais qui est tout de même notre loi à nous.

L'article 144 de notre règlement, donc, sous le titre « Rôle d'information des commissions permanentes », est ainsi conçu : « Sans préjudice des dispositions les concernant contenues au titre II, les commissions permanentes assurent l'information de l'Assemblée pour lui permettre d'exercer son contrôle sur la politique du Gouvernement. »

Ce contrôle, monsieur le Premier ministre, ce n'est évidemment pas sur les paroles qu'il s'exerce. Le contrôle, pour être efficace, doit s'exercer sur les faits et je pense que vous en êtes bien d'accord avec nous.

Pour pouvoir informer l'Assemblée, il faut que les commissions puissent s'informer elles-mêmes et, au surplus, demander comme elles en ont l'habitude, au ministre intéressé et par delà ce ministre, au Premier ministre, l'autorisation d'effectuer ce contrôle dans toutes les parties du territoire français.

Or vous n'êtes pas sans savoir que de récents incidents concernant la défense nationale nous ont mis dans l'impossibilité — je le dis très franchement et je suis heureux d'avoir l'occasion de le dire devant M. le ministre des armées — d'exercer ce droit de contrôle.

Que s'est-il passé ?

Mesdames, messieurs, des faits extrêmement tragiques et graves, sur lesquels je n'insisterai pas à cette tribune car je n'ai pas l'intention d'élargir la plaie, ont eu lieu en Algérie, le 28 mars dernier : l'armée a été opposée à la foule. A la suite de cette confrontation, on a enregistré des morts en grand nombre et parmi les victimes on a relevé des vieillards, des femmes et des enfants.

Je ne pensais pas qu'il fût grave de demander que des commissaires puissent se rendre en Algérie pour s'informer, non pas sur les événements eux-mêmes, mais surtout sur le rôle que l'on voulait faire jouer à l'armée. Ce rôle avait une grande importance et celle-ci n'était méconnue ni du général Ailleret ni du délégué général du Gouvernement, M. Morin. Lorsque j'ai eu le plaisir de les rencontrer, au mois de novembre, ils ont bien voulu reconnaître avec moi qu'il pouvait être très grave d'opposer l'armée à une foule de Français car, dans ce cas, ou

bien l'armée ne se sert pas de ses armes, ou bien elle s'en sert et le résultat, alors, est désastreux. Et le résultat fut désastreux.

Nous n'entendions pas, croyez-le bien, élargir notre mission, en faire une plateforme politique : nous voulions nous assurer que l'armée demeurerait bien dans son rôle.

Qu'avons-nous demandé ?

Oh certes ! nous n'avons pas songé à une commission d'enquête, connaissant trop bien les articles 139 et 140 de notre règlement, qui interdisent au Parlement de constituer une commission d'enquête lorsque la justice est saisie de certains faits. Aussi ne s'agissait-il pas d'une commission d'enquête qui, au surplus, aurait exigé toute une procédure à laquelle nous n'avons pas recouru. Nous avons simplement demandé, de la manière la plus discrète et sans en faire état extérieurement, l'autorisation d'envoyer en Algérie une délégation de la commission, en l'occurrence son bureau. Cette autorisation nous fut refusée.

Je ne lirai pas la lettre que m'a adressée M. le ministre des armées. La substance en est qu'il n'était pas possible de doubler l'action de la justice par celle d'une commission parlementaire — nous le savions bien, parbleu ! et nous n'avions nullement l'intention, je le répète, d'envoyer là-bas une commission d'enquête, sinon nous aurions déposé une proposition de résolution comme notre règlement nous en faisait l'obligation — qu'il était au surplus impossible au ministre de donner son accord à une mission ayant pour objet de faire contrôler pas des voies autres que celles du commandement l'exécution d'ordres réguliers.

C'est là, monsieur le Premier ministre, que se pose la question dans toute son acuité.

Car de deux choses l'une : ou bien nous sommes soumis aux ordres du Gouvernement pour nous rendre en un point quelconque du territoire français, ou bien nous ne pouvons pas contrôler ce qui se rapporte à des choses militaires à partir du moment où elles sont l'exécution d'ordres donnés par le commandement.

Nous n'avons pas l'intention de nous immiscer dans les problèmes concernant la stratégie de l'armée, mais quand on fait jouer à l'armée, dans des circonstances aussi graves, un rôle aussi fâcheux, il est essentiel que les représentants de la nation puissent se rendre compte par eux-mêmes des ordres que cette armée a reçus et de la façon dont elle les a exécutés. (Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs au centre gauche.)

Alors, monsieur le Premier ministre, je vous pose une question très simple mais très grave : le droit de contrôle, qui n'est pas inscrit en termes formels dans la Constitution, mais qui ressort de tous les principes républicains depuis qu'il existe une république, va-t-il nous être désormais interdit ?

La question précise que je vous pose est la suivante : avez-vous l'intention de renoncer aux interdictions qui ont été opposées aux membres des commissions, qui ont justifié la démission du bureau d'un certain nombre d'entre elles et qui concernent le droit de se rendre sur des terres qui, au moins jusqu'à l'autodétermination, demeurent des terres françaises, et où la presque totalité de l'armée joue un rôle à la fois délicat, difficile et éprouvant.

Voilà la question que je me permets de vous poser.

Elle est, je l'ai dit, simple et précise : les députés continueront-ils à être, sur des terres encore françaises, des sortes d'interdits de séjour au choix et aux ordres du Gouvernement ?

J'espère ne pas avoir à le penser, mais je voudrais qu'à cette question précise il me soit répondu précisément par oui ou par non. (Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs au centre gauche et à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Dorey. (Applaudissements au centre gauche.)

M. Henri Dorey. Mes chers collègues, au lieu d'être en ce moment devant nos électeurs, comme beaucoup l'avaient pensé — ce que, pour notre part, nous ne redoutions point — nous avons devant nous un nouveau gouvernement.

Notre premier souhait serait de voir s'instaurer pour la fin de la législature une collaboration plus étroite et un climat de confiance entre l'exécutif et le législatif.

Monsieur le Premier ministre, nous avons enregistré avec satisfaction vos déclarations sur ce point ce matin.

Cela paraît d'autant plus nécessaire à la sérénité de nos travaux après le climat pré-électoral dans lequel ont été placés les députés depuis quelque temps.

Nous sommes des partisans résolu du dialogue et notre présence au sein du Gouvernement ne saurait avoir d'autre signification.

Vous avez, dans votre déclaration, monsieur le Premier ministre, fait l'inventaire des problèmes qui se posent au pays.

Je voudrais préciser la pensée de mes amis sur ces différents points et obtenir des réponses à certaines questions que nous jugeons essentielles.

Le problème de l'Algérie reste encore au premier plan des préoccupations du peuple français. A deux reprises la nation a clairement manifesté sa volonté au sujet du règlement de ce problème.

Les accords d'Evian représentent pour nous le fondement de la politique de demain. Nous souhaitons ardemment que nos compatriotes d'Algérie prennent conscience des garanties qui s'y trouvent et qu'ils soient assurés de la volonté des pouvoirs publics de les faire respecter.

M. Marc Lauriol. On pourrait, justement, parler de ces garanties !

M. Henri Dorey. L'Algérie nouvelle a besoin de la France pour forger son avenir. A la coopération nécessaire qui s'inscrit par dessus la Méditerranée doit correspondre la collaboration loyale des communautés.

Ce fut à tous égards une épreuve douloureuse pour l'ensemble de la nation, pour la conscience de chacun d'entre nous et peut-être plus encore pour notre armée et pour notre jeunesse.

Aucun avenir fraternel, ni en Algérie ni même en métropole, ne peut se bâtir sur la nostalgie d'un passé périmé. Parce que nous sommes des démocrates, parce que la nation a choisi, parce que nous avons choisi avec elle, nous ne serons pas les derniers, lorsque le temps de l'épreuve sera terminé, à souhaiter que l'heure du pardon et de la clémence permette de retrouver la nécessaire cohésion nationale. (Applaudissements au centre gauche.)

En attendant cette heure, nous lançons un appel pour que cessent les violences et que partout et par tous soit respectée la personne humaine.

L'une des préoccupations fondamentales du Gouvernement, comme du Parlement, doit être la politique étrangère. C'est un domaine essentiel dont ni vous, Gouvernement, ni nous, Parlement, ne devons ni ne pouvons nous désintéresser. C'est un secteur politique capital dont nous avons à nous préoccuper. C'est une responsabilité fondamentale que nous avons le devoir d'exercer et dont personne ne peut nous décharger.

Depuis quelques dizaines d'années, les nations commencent à former entre elles une société internationale. Les débuts en ont été difficiles et parfois décevants : la Société des Nations n'a pu empêcher la guerre, l'Organisation des Nations Unies n'a pu encore établir la paix. Et, cependant, nous considérons que l'existence d'une société internationale est bien préférable à l'absence d'une telle société, c'est-à-dire à l'anarchie internationale.

Certes, l'O.N.U., comme toute société humaine, est une société imparfaite. Elle a commis des erreurs, des fautes même, mais ce n'est pas sur les modalités d'application qu'il faut la juger, c'est d'abord sur son principe.

Nous souhaitons donc que la France, qui est l'une des cinq grandes nations de l'O.N.U., réaffirme son attachement au principe d'une société internationale et adopte une attitude de présence active à l'égard de toute tentative, de toute rencontre, de toute organisation pouvant contribuer à l'établissement de la paix. (Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à droite.)

Certes, il reste beaucoup à faire pour que le monde passe de l'état de tension dans lequel il est plongé dans la paix véritable. Cette tension est due essentiellement à la volonté d'expansion du communisme dans le monde. Pour préserver la liberté des nations occidentales, pour empêcher le tiers monde d'être submergé, les Etats libres doivent s'unir, ce qu'ils ont fait notamment en constituant l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. L'efficacité de cette organisation repose pour une large part sur l'intégration des forces militaires des Etats membres. Nous souhaitons que toutes les nations, et notamment la France, acceptent les disciplines nécessaires à l'efficacité de la défense du monde libre. (Applaudissements au centre gauche.)

S'unir ou périr, tel est le dilemme posé aux nations libres par la gigantesque force militaire soviétique.

Face à cette menace qui pèse sur notre patrie, sur notre liberté, sur notre civilisation, la France doit, partout et toujours, favoriser l'union des nations libres et, bien évidemment, ne rien faire qu'elle puisse desserrer cette union et créer la division.

C'est cette volonté d'union qui doit aussi dominer notre politique européenne.

Mes amis et moi — est-il besoin de le préciser ? — nous sommes des Européens. Ce fut, il y a quelques années, une originalité car l'Europe avait ses détracteurs et même ses adversaires. Aujourd'hui, tout le monde se dit Européen et nous nous félicitons de ces conversions. Même les plus sceptiques doivent se rendre à l'évidence : l'Europe est une réussite et spécialement une réussite économique. Nous voulons qu'elle soit

demain une réussite politique. Là aussi, nous avons dû convaincre à cette idée de l'Europe politique des hommes qui n'en voulaient pas.

Comment construire cette Europe politique ?

Plusieurs formules sont possibles. Vous connaissez notre option en faveur d'une communauté politique européenne, suite logique et nécessaire de la Communauté économique européenne. (Applaudissements au centre gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.)

Nous sommes persuadés que l'Europe communautaire l'emportera. Certes, notre conviction n'est pas unanimement partagée, mais nous ne désespérons pas, là encore, d'opérer des conversions. En tout cas, notre détermination ne doit faire de doute pour personne. Nous sommes et nous resterons des partisans résolus de l'Europe supranationale.

Si la condition de notre participation et de notre soutien à votre Gouvernement est qu'il agisse en faveur de l'Europe unie, si l'Europe donne l'exemple de l'union, elle contribuera à créer une association fondée sur l'égalité entre le vieux continent et l'Afrique, elle favorisera l'établissement, le maintien ou la reprise de liens nouveaux entre la France et les jeunes Etats africains. La France aura bien travaillé pour la paix et pour l'équilibre du monde si elle réussit à unir l'Europe et à lui associer l'Afrique. (Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à droite.)

Vous avez, monsieur le Premier ministre, dans le domaine économique et social, souligné ce matin l'importance du IV^e plan de modernisation et d'équipement. Si nous sommes d'accord sur les orientations générales contenues dans ce plan, il nous apparaît qu'il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins qu'impose la formation professionnelle de notre jeunesse.

Tous les citoyens de demain, quelle que soit leur origine sociale, doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement de base au cours d'une scolarité prolongée dans des conditions normales.

Un effort plus grand devrait être envisagé pour les constructions scolaires, notamment en ce qui concerne le premier degré. Peut-être le choix du nouveau ministre de l'éducation nationale est-il une indication favorable au désir maintes fois exprimé par le Parlement et plus encore par les administrateurs locaux qui, chaque année, au moment de la rentrée scolaire, ont de difficiles problèmes à résoudre.

Nous demandons également que la loi réglant les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé soit appliquée avec diligence et sans sectarisme.

Par ailleurs, la place de l'agriculture française dans l'Europe de demain justifie, à nos yeux, une modification des perspectives contenues dans le quatrième plan de modernisation et d'équipement, avec les compléments qui sont nécessaires.

D'autre part, il ne faut pas décevoir la volonté de rénovation de nos structures agricoles, afin de faire face aux engagements qui ont été pris à Bruxelles. Cette rénovation impose au Gouvernement et au Parlement de voter par priorité, au cours de cette session, les textes actuellement en instance, de même qu'elle vous impose de faire paraître sans retard les textes d'application. Nous vous demandons sur ce point, monsieur le Premier ministre, un engagement précis. (Applaudissements au centre gauche.)

La parité du niveau de vie entre les différentes catégories sociales de la nation doit être aussi une de vos préoccupations. Dans ce développement économique, les travailleurs de la ville et des champs doivent avoir une part et leur niveau social doit s'en trouver relevé.

Différentes catégories sociales sont à l'heure actuelle défavorisées : les veuves d'assurés morts avant l'ouverture du droit à pension, les rentiers viagers, les victimes de guerre. Nous demandons que leurs cas soient examinés par priorité.

Certes, nous savons que tout n'est pas possible si vous voulez maintenir la stabilité monétaire à laquelle nous sommes attachés. Il y a des priorités à ne pas oublier. Vous avez souligné, ce matin, monsieur le Premier ministre, la volonté du Gouvernement d'atténuer ces disparités sociales. Nous en prenons acte.

Dans l'immédiat, si la modification de l'indice des 179 articles était envisagée, nous voudrions qu'elle serre de plus près la réalité de la vie quotidienne et qu'elle puisse rapidement, comme l'avait demandé à cette tribune il y a quelques mois mon ami M. Nestor Rombeaut, améliorer le niveau de vie de plusieurs centaines de milliers de salariés qui touchent actuellement des salaires très inférieurs au niveau des prix, le S. M. I. G. étant en retard de 15 p. 100 par rapport à l'évolution générale des salaires. (Applaudissements au centre gauche.)

Plusieurs de nos collègues, notamment M. Nestor Rombeaut, avaient déposé deux questions orales dans le but de connaître la date des élections des administrateurs des caisses de sécurité sociale. Nous désirons également connaître la position de votre Gouvernement sur ce point, monsieur le Premier ministre.

Dans cette enceinte, avant-hier et aujourd'hui, deux des plus hautes personnalités ont abordé la question de la Constitution. Notre position sur ce sujet est connue. Nous avons voté la Constitution de 1958. Son texte a fixé les droits et les devoirs de chacun.

En premier lieu, le Président de la République. Il a le devoir de veiller au respect de la Constitution, d'assurer par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, ainsi que la continuité de l'Etat.

La Constitution traite ensuite des rapports du Président de la République et du Gouvernement. Le Président de la République nomme les ministres, reçoit éventuellement leur démission et préside le conseil des ministres.

Enfin la Constitution définit les droits du Président de la République vis-à-vis du Parlement, et c'est essentiellement le droit de dissolution.

Les droits et les devoirs du Gouvernement sont également prévus dans la Constitution. Sa tâche essentielle est de déterminer et conduire la politique de la nation.

La Constitution déclare aussi, et c'est en quoi le régime est un régime parlementaire et c'est pourquoi nous sommes vous et nous, monsieur le Premier ministre, réunis ici aujourd'hui, que le Gouvernement est responsable devant le Parlement.

Tel est donc le régime parlementaire qui nous paraît être le plus adapté à la société française; en tout cas, quelles que soient nos préférences, telle est la Constitution qui a été adoptée par le peuple français et qui est, de ce fait, devenue la loi commune et par conséquent s'impose comme telle. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Monsieur le Premier ministre, le groupe des Républicains populaires et du centre démocratique a exprimé sa position sur les graves problèmes politiques que je résume: le rétablissement de la paix dans une Algérie nouvelle et l'application des accords d'Evian, notamment en ce qui concerne les garanties des Français en Algérie; la constitution de l'Europe unie; le meilleur fonctionnement du régime parlementaire; le développement du progrès social, familial et de l'expansion économique plus particulièrement dans le domaine agricole.

C'est pour atteindre ces objectifs qu'il a décidé hier de participer à votre Gouvernement. Le soutien qu'il a décidé de vous apporter sera commandé par le respect des orientations fondamentales que je viens de rappeler.

Nous sommes persuadés qu'une collaboration loyale et positive s'instaurera entre le Gouvernement et le Parlement pour le plus grand bien du pays et de la République. (*Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Reynaud. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre droit.*)

M. Paul Reynaud. Mesdames, messieurs, vingt-trois années de guerre révolues, le cessez-le-feu signé en Algérie, voilà qui, enfin, nous permet de regarder plus loin, de voir plus clair, et qui nous donne la volonté d'agir.

Agir sur quel plan, d'abord ? Evidemment, sur celui de la Constitution. Le président de l'Assemblée nationale l'a si bien compris qu'il a lui-même, dans son discours d'ouverture de la session, donné le coup d'envoi. Jusque-là beaucoup d'entre nous hésitaient, en se disant : « Nous vivons dans des temps exceptionnels, sous la direction d'un homme exceptionnel ». Ce qui était vrai. Maintenant, il faut agir.

Je dois dire que j'ai admiré la virtuosité avec laquelle notre président, procédant par touches légères, a laissé percer son sentiment personnel en fait de révision de la Constitution. A cet appel, qu'a répondu le chef du Gouvernement ?

Il a d'abord heureusement détendu l'Assemblée en nous disant gravement au sujet de la Constitution : « Il vous appartient, comme à nous, de la bien appliquer », ce qui a paru osé, à la fois pour lui et pour nous. En se déclarant ensuite partisan de « l'action » du Président de la République, il m'a paru se rapprocher de la thèse esquissée par le président de l'Assemblée.

C'est donc au Gouvernement et à l'Assemblée nationale que je vais m'adresser.

Je dis que, sur le plan de nos institutions, nous vivons dans un désordre intellectuel inexprimable qui fait dire à beaucoup de gens chez nous et chez nos amis à l'étranger : « Que deviendra la France le jour où de Gaulle ne sera plus là ? ».

C'est un risque que ni lui, ni nous, n'avons le droit de continuer à faire courir au pays.

Lié à lui depuis plus d'un quart de siècle par des sentiments d'amitié et d'admiration, je lui ai posé la question il y a quelques mois en lui montrant le péril que représenterait la Constitution écrite actuelle entre d'autres mains. Il n'a pas contesté, mais il n'a pas conclu. Aujourd'hui, il s'agit de conclure.

Notre premier acte doit être de nous adresser au Chef de l'Etat et de lui demander de se mettre d'accord avec nous pour

réviser cette partie de son œuvre qui s'appelle la Constitution. S'il ne prend pas ce problème à cœur — je le lui ai dit — le problème ne sera pas résolu. L'expérience de nos tentatives de révision de la Constitution sous la IV^e République est assez claire. Voilà pourquoi je pense que la révision de la Constitution est le devoir primordial à la fois du Chef de l'Etat, du Gouvernement et de l'Assemblée.

Et d'abord, quelle est la situation ?

Expliquons-nous franchement ! Nous avons une Constitution écrite. On y lit : « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ». Ce Gouvernement est responsable devant le Parlement. Il résulte des travaux préparatoires qu'il ne l'est pas devant le Président de la République. C'est donc un régime parlementaire qui a été institué.

Que reste-t-il de cette Constitution ? Gardons-nous des récriminations inutiles, mais rappelons les faits.

Dès que la galère de la V^e République a quitté le port, elle s'est écartée des rivages parlementaires et, sous la conduite de son illustre nautonnier, elle a vogué vers d'autres horizons.

Non seulement ce n'est pas le Gouvernement qui a déterminé et conduit la politique de la nation, mais celui qui s'en est chargé pour l'essentiel — Algérie, Europe, O.T.A.N., force de frappe — a rendu ses comptes, en prise directe sur les Français, grâce à la télévision et en passant par-dessus la tête de ceux que l'on appelle aujourd'hui d'un vocable commercial les « intermédiaires » et qui, en régime parlementaire, s'appellent les représentants du peuple. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Ce qui d'ailleurs n'a pas déplu au peuple de France — il faut dire les choses comme elles sont — qui s'est seulement demandé : « A quoi, dès lors, servent les députés ? ».

Et cela a plu aussi à l'interlocuteur du peuple de France, car, mesdames, messieurs, rares sont les grands hommes qui échappent au goût de la popularité. (*Sourires.*)

M. Marc Lauriol. Cela s'appelle de la démagogie !

M. Paul Reynaud. Le succès du référendum sur l'Algérie a tenté le chef de l'Etat. Et il l'a dit à la télévision. Il a dit aux Français qu'il songeait à substituer, à l'occasion, le référendum à un débat devant les deux Chambres du Parlement. Ce qui consisterait à arracher quelques plumes supplémentaires à ce coq déjà déplumé par la Constitution qui s'appelle le Parlement français. (*Sourires.*)

Mais ce qui est grave, c'est ceci : lorsque vous enlevez à la discussion des Chambres une matière pour la soumettre au « oui » ou au « non » du peuple français, vous supprimez la délibération. Car le référendum c'est le « oui » ou le « non » ; le plébiscite c'est le « oui » ou le « non » ; c'est le contraire même d'une délibération. Et c'est là qu'est l'objection fondamentale au système du référendum substitué au projet de loi déposé devant le Parlement. (*Vifs applaudissements à droite et sur de nombreux bancs au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

En vérité, mesdames, messieurs, c'est la question du régime parlementaire qui a été ainsi franchement posée par le chef de l'Etat.

Le propre de ce régime est de former des hommes d'Etat par les débats parlementaires et par l'exercice du pouvoir. Pour ne vous citer que deux exemples, s'il n'y avait pas eu de régime parlementaire en France, croyez-vous que M. Thiers aurait pu, après Sadowa, de cette place, là-bas, lancer son avertissement pathétique à l'Empire : « Vous n'avez plus une faute à commettre ! » (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

S'il n'y avait pas eu de régime parlementaire en Angleterre, croyez-vous qu'un grand fonctionnaire ou un homme d'affaires qui a réussi aurait mieux conduit le peuple anglais à la victoire que Winston Churchill. (*Applaudissements à droite*) qui, au lendemain de la guerre, déclara devant le Congrès des Etats-Unis : « Je suis un enfant de la Chambre des Communes. »

C'est là qu'il avait été formé. Il avait été sous-secrétaire d'Etat aux colonies, puis ministre de l'intérieur, puis Premier lord de l'Amirauté et puis ministre des finances ; c'est ainsi qu'il avait appris à la fois le maniement des affaires publiques et le contact avec le peuple.

Mesdames, messieurs, prenez garde ! Parce que le peuple français a été justement exaspéré par la caricature du régime parlementaire, que, pour ma part, au cours de ma longue carrière, je n'ai cessé de dénoncer et de condamner, vous pouvez être tentés de mettre au tombeau ce régime. Il est aujourd'hui facile de le guérir, nous allons le voir. Le peuple, lui, est prêt à le supprimer si on le lui demande. Mais prenez garde ! Si vous l'y poussiez, vous ne tarderiez pas à voir s'appliquer à vous-mêmes le mot célèbre : « Les peuples ne pardonnent pas les fautes qu'on leur fait commettre. » (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre, au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Une autre atteinte est méditée contre le régime parlementaire. On prête au chef de l'Etat — c'est un riche à qui l'on prête beaucoup (*Sourires*) — le désir de voir élire le Président de la République au suffrage universel. D'abord, n'oublions pas ce qu'est le peuple français : un peuple merveilleux, très intelligent, mais instable et passionné. En 1883, il aurait voté pour le général Boulanger, dont il ne serait pas mauvais de se souvenir que c'était le « général Revanche » et de soupeser les conséquences d'une telle élection. Il y a quelques années, cela au ait peut-être été pire.

Mais plaçons-nous dans la vie normale d'une époque tranquille. J'ai une question à vous poser : quelle autorité aurait, en régime parlementaire, le chef du Gouvernement chargé de déterminer et de conduire la politique de la nation en face d'un chef de l'Etat qui lui dirait : « Je représente la nation, moi tout seul, autant que l'Assemblée nationale dont vous prétendez faire la politique ? » Le résultat de ce conflit entre ces deux hommes, le grand Frédéric l'avait déjà exprimé en disant : « Il y a une chose pire qu'un mauvais général, c'est deux bons généraux ». (*Applaudissements et rires à droite et sur certains bancs au centre, au centre gauche et à l'extrême gauche*), ce en quoi il avait raison.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux mystérieuses perspectives de carrière ouvertes par le chef de l'Etat aux yeux éblouis du Premier ministre démissionnaire qui n'aient fait jaillir des questions touchant au plan constitutionnel.

Mais voici qui est mieux que des intentions et des prophéties. La preuve que nous ne sommes plus en régime parlementaire, Monsieur le Premier ministre, c'est que vous êtes là, sur ce banc.

Sous Louis-Philippe, vous avez été renversé. En ce temps là, vous vous appeliez le comte Molé. Vous connaissez l'histoire. Louis-Philippe, roi très caricaturé mais fort intelligent, souffrait d'un complexe d'infériorité, cela dit, non pas certes pour le rapprocher du chef de l'Etat français actuel (*Sourires*), mais pour expliquer son attitude. Il avait été assis sur le trône par des émeutiers, en 1830, et on n'aimait pas beaucoup cela dans les cours étrangères ; si bien qu'à Vienne on lui refusa l'archiduchesse qu'il demandait pour son fils, le duc d'Orléans. Louis-Philippe a cherché ce qu'il pourrait faire pour donner l'impression d'être l'homme fort de la France, l'homme qui non seulement règne mais gouverne. Il eut l'idée de confier le pouvoir à un homme étranger à la vie politique, qui n'aurait jamais sollicité aucun mandat, qui n'aurait jamais prononcé un seul discours. Il serait alors manifeste qu'il gouvernait bien, par personne interposée. C'est ainsi qu'il choisit le comte Molé.

Je ne sais si le comte Molé avait, comme vous, monsieur le Premier ministre, le don de sympathie qui touche tous ceux qui vous ont rencontré, ne fut-ce qu'une fois, ce qui est mon cas, mais il avait avec vous des ressemblances très frappantes : c'était un homme fort distingué... comme vous! (*Sourires*) ; — complètement inconnu du grand public... comme vous! (*Sourires*) ; — dont personne ne connaissait les opinions politiques personnelles... comme vous! (*Rires*) ; car nous connaissons votre opinion sur *Britannicus* et quels sont vos poètes préférés, mais, sur le plan politique, je dois dire que nous sommes dans la nuit.

Enfin, un homme qui avait l'entière confiance du roi... comme vous! (*Rires*). — *Vifs applaudissements à droite et sur de nombreux bancs au centre, au centre gauche et à l'extrême gauche.*

Ce fut une levée de boucliers chez les libéraux. On allait, répétant le mot de M. Thiers qui, comme vous le savez, affirmait avec force : « Le roi règne et ne gouverne pas ».

On citait l'exemple anglais. Le chef du gouvernement doit être pris dans le parti de la majorité et ne doit pas être un inconnu.

Il fallut très longtemps pour arriver à réunir des gens fort distingués mais qui se haïssaient profondément (*Sourires*), comme Thiers, Guizot, Barrot et consorts, pour faire ce qu'on a appelé « la coalition » ; mais on finit par la réaliser. Le grand jour vint. Ce fut une lutte émouvante et magnifique. Molé fut battu. Ou, plus exactement, malgré 191 députés fonctionnaires, il obtint une majorité si dérisoire qu'il ne pouvait garder le pouvoir qu'en dissolvant la Chambre. Ce qu'il fit.

Devant le corps électoral, la lutte fut féroce. La pression officielle, indécente, alla jusqu'à la révocation des fonctionnaires récalcitrants, mais Molé fut battu et sa carrière fut cloce.

Telle est, monsieur le Premier ministre, la mélancolique histoire de votre unique prédécesseur. (*Rires et applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche, au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

Vous pouvez aujourd'hui nous demander de ne pas voter comme les députés de Louis-Philippe — pour ne pas atteindre celui qui vous a désigné — mais vous ne pouvez pas nous

demander de ne pas penser comme eux ; vous ne pouvez pas nous demander d'être des arriérés par rapport au corps électoral bourgeois de Louis-Philippe, d'il y a cent vingt-trois ans. Cela, ce serait trop.

En réalité, nous nous trouvons en face d'un bel exemple de ce que notre président appelait, avant-hier, « un glissement insensible vers une VI^e République avant la lettre », (*Sourires*), dont il affirmait, avec une hardiesse que nous admirons toujours, que « les instances parlementaires n'ont pas à s'y prêter ».

Concluons seulement que ce n'est pas le régime parlementaire qui fonctionne en France en 1962.

Après ce coup d'œil circulaire sur ce que je pourrais appeler nos « débris institutionnels » (*Sourires*), voyons comment nous pouvons construire, car il s'agit maintenant de construire, et je vais vous faire des propositions fermes.

Il y a trois semaines, dans un grand journal du soir, un éminent professeur de droit, M. Duverger, interpellait la « gauche » et lui disait, non sans rudesse, à peu près ceci : « Quand comprendrez-vous que le peuple français se refuse à retourner au vomissement du régime d'assemblée, avec les cascades de gouvernements tombant les uns sur les autres ? C'est fini ; il n'y a plus que deux solutions possibles : l'une, l'américaine, et l'autre, l'euro-péenne ».

Première solution, le régime présidentiel de Washington avec un président élu au suffrage universel dont on aurait tort de dire qu'il dirige l'exécutif, car il incarne l'exécutif et l'est tellement à lui tout seul que vous vous rappelez sans doute ce qui est arrivé à Lincoln. Un jour, on vota au conseil des ministres. Il y eut six voix contre et une voix pour. Lincoln déclara : « Le coup est régulier ; la voix pour l'emporte, car c'est la mienne. » (*Sourires*.)

Donc, d'une part, le président ; élu au suffrage universel ; qui est l'exécutif, et d'autre part un parlement que M. Duverger qualifie d'indépendant et fort — nous verrons ce que cela signifie — qui élabore les lois.

Deuxième et dernière solution, le régime parlementaire européen avec un seul gouvernement par législature. L'Assemblée nationale élit le Premier ministre au début de la législature ; elle ne peut ensuite le renverser qu'en se dissolvant elle-même par son vote.

Eh bien ! mesdames, messieurs, il faut reconnaître les choses comme elles sont : M. Duverger a raison. Il n'y a pas trente-six formules, il n'y en a pas trois ; il y en a deux : la formule américaine et la formule européenne.

J'ai eu l'honneur d'être le président du comité consultatif constitutionnel qui a examiné l'avant-projet de Constitution. J'ai dit ce que j'en pensais au comité consultatif où le Gouvernement était représenté par un commissaire du Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, cette Constitution se caractérise par deux traits : d'abord la camisole de force ; ensuite la totale inefficacité du système.

En effet, que voulons-nous obtenir ? La stabilité ministérielle. Que voulons-nous éviter ? Les cascades de gouvernements tombant les uns sur les autres.

Il est manifeste que si vous faites dépendre la dissolution de l'Assemblée nationale qui a renversé un gouvernement de la décision d'un Président de la République de poids moyen, qui aura peut-être été élu au deuxième tour avec 30 p. 100 des voix, croyez-vous pouvoir compter sur son initiative, sur son courage pour mettre à la portc les élus du suffrage universel ? Il est clair que le système ne fonctionnera pas. D'autant que, s'il s'agit d'un conflit où se mêle la démagogie, le suffrage universel risque de lui renvoyer l'Assemblée qu'il aura dissoute. Il ne lui restera plus, alors, qu'à se soumettre ou à se démettre. Il faut choisir entre les deux systèmes, l'américain et l'euro-péen.

Avant-hier, notre président nous a donné un argument en faveur du régime présidentiel. Il a dit — voyez que je cite les bons auteurs (*Sourires*) — : « Il doit être rappelé que même un régime présidentiel ne doit pas apparaître comme la négation des prérogatives du Parlement, mais qu'il peut et, selon nous, doit attribuer au Parlement la plénitude de ses pouvoirs dans les domaines qui lui sont propres ».

C'est vrai, sauf qu'il ne faut pas mettre au pluriel ce qui doit être mis au singulier. (*Sourires*.)

Sous le régime présidentiel, le Parlement n'a qu'un pouvoir, celui de voter la loi. L'Assemblée nationale — aux Etats-Unis, la Chambre des représentants — ne peut pas être dissoute. Sinon, ce serait la dictature.

Mais il ne faut pas oublier non plus que Roosevelt a exercé pendant ses trois présidences 631 fois le droit de veto, ce qui est un frein extrêmement efficace. Voilà ce qu'est le régime présidentiel.

Au contraire, le régime parlementaire donne aux assemblées deux pouvoirs bien distincts : premièrement, faire la loi ; deuxièmement, contrôler la politique du Gouvernement et, s'il le faut, le renverser, quitte à se dissoudre soi-même par ce vote.

Il serait tout de même surprenant — puisque nous avons à choisir entre la constitution américaine et l'on peut dire la constitution européenne qui est pratiquement celle de l'Angleterre, de l'Allemagne, des pays scandinaves, des peuples les plus sérieux — que le modèle à choisir soit la « Constitution écrite » la plus vieille qui existe dans le monde puisqu'elle date, comme vous le savez, du XVIII^e siècle.

On comprend que dans une constitution élaborée, voici presque deux siècles, pour une fédération d'Etats indépendants et fort jaloux de leur indépendance, une fédération à son aise dans le vaste continent américain, qui n'était menacé par aucun péril extérieur, le Parlement ait pu se contenter du seul pouvoir de légiférer.

Mais des pays européens, comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne ne peuvent, à l'heure où je parle, survivre que grâce à des alliances et à une politique militaire appropriée sur laquelle hélas ! ils ne sont pas d'accord. Y a-t-il, dans ces conditions, un seul député français qui, après ce que nous ont coûté les erreurs commises avant chacune des trois dernières guerres, accepterait d'abdiquer sur des problèmes d'intérêt vital ?

Par ailleurs, l'Europe se crée ; elle se crée avec nous, avec ou sans notre aide, mais après les incidents de la semaine dernière sur l'origine desquels je ne désire pas m'étendre et l'échec de la conférence des Six à Paris, pensez-vous que nous devions abandonner notre droit de contrôle et abdiquer, abdiquer pour toujours ? Aucun Parlement européen n'accepterait pareille déchéance.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire. Je crois vous avoir montré l'étonnant désordre dans lequel nous vivons en matière constitutionnelle, désordre d'esprit et désordre de fait, et le péril qui menace la France pour le jour où, par malheur, le chef de l'Etat viendrait à disparaître. Nous avons le devoir d'y songer et d'agir, d'agir vite.

Enfin, je vous demande de vous rappeler que là où la Constitution n'est pas respectée, il n'y a plus de République. (Vifs applaudissements à droite, sur certains bancs au centre et à gauche, au centre gauche et à l'extrême gauche. — De retour à son banc, l'orateur reçoit les félicitations de ses amis.)

M. le président. La parole est à M. Leenhardt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. Mesdames, messieurs, il n'est pas dans mon esprit de verser des pleurs sur le départ de M. Michel Debré.

J'ai trop souvent dénoncé à cette tribune ses responsabilités dans le mauvais départ des institutions de la V^e République, dans l'orientation donnée au règlement de l'Assemblée nationale qui a réduit les prérogatives que la Constitution nous accordait, comme aussi dans la justification que M. Michel Debré a apportée à toutes les violations qui ont été faites de la Constitution. J'ai aussi trop souvent déploré à cette tribune son dogmatisme, son goût de l'impopularité élevée au rang de critère de l'intérêt général, la lenteur et la faiblesse avec lesquelles il a agi contre les chefs activistes, anciens compagnons du 13 mai, et enfin la gêne qu'il a souvent apportée à la poursuite d'une politique algérienne qui démentait ses propres conceptions.

Nous ne regrettons donc pas son départ. Mais nous avons le droit d'en connaître les raisons. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à droite.)

Il n'est pas concevable que la représentation nationale ne reçoive aucune explication à ce sujet (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.) et qu'elle en soit réduite à épiloguer sur les multiples hypothèses qui ont été développées par la presse.

Certes, on a publié un échange de lettres, le 16 avril dernier, entre le Premier ministre et le Président de la République, qui fait état d'une convention secrète prévoyant la démission de celui-là au terme du drame algérien. Mais cette convention est contredite.

Elle est contredite d'abord par la doctrine du Gouvernement de législature qui s'est installée peu à peu comme un dogme — ce qui n'est d'ailleurs pas mauvais — qui a été illustrée par les menaces adressées à plusieurs reprises à la représentation nationale, au moment où le risque de crise se dessinait.

Et M. Alain Peyrefitte notait très justement — il m'excusera de le mettre en cause, après d'autres — dans *La Vie française* du 6 avril : « Comment le général de Gaulle pourrait-il en vertu du principe qu'il a posé au départ, changer de Gouvernement sans renvoyer les députés devant le corps électoral ?... »

Cette convention secrète est aussi démentie par le fait que les élections ont été sérieusement envisagées et, sur ce point, l'article de M. Peyrefitte nous éclaire aussi : « On a tellement annoncé que la décision serait prise au lendemain du référendum que, si cette décision était négative, on l'interpréterait à peu près inévitablement comme le signe que le référendum a été, pour le pouvoir, un échec au moins relatif ».

Alors, il ne nous reste que les interprétations de la presse. Je voudrais les regrouper en trois catégories.

Première explication : M. Michel Debré était fatigué, usé, impopulaire. Il a assez servi ; on le remercie. On lui demande de prendre du champ, mais sans aucune intention de lui réserver un nouveau destin politique. En quelque sorte, c'est la disgrâce.

Deuxième explication : un double désaccord s'est élevé entre le général de Gaulle et son Premier ministre et M. Michel Debré, qui s'est toujours incliné devant les conceptions du Président de la République aurait eu tendance, sur la fin, à jouer un jeu personnel et à s'accrocher à ses propres conceptions.

D'abord, sur les élections, M. Debré a raisonné en chef de parti. Il souhaitait limiter les pertes de l'U. N. R. par une consultation organisée « dans la foulée du référendum », comme on l'a dit, et avant que les rapatriements de Français d'Algérie ne risquent de tempérer l'euphorie née des accords d'Evian. Le calcul n'était pas sans valeur ; mais le général de Gaulle n'est pas chef de parti et il ne semble pas qu'il se soucie beaucoup de sauver l'U. N. R., dont les élus, après tout, lui doivent tout. (Rires à l'extrême gauche. — Mouvements divers à gauche et au centre.)

M. René Laurin. L'U. N. R. ne se plaint pas de suivre le général de Gaulle.

M. Francis Leenhardt. Ensuite, désaccord, nous assure-t-on, sur l'évolution du régime dans un sens présidentiel, et l'on nous présente M. Michel Debré comme un défenseur intransigeant du régime parlementaire.

C'est, pour moi, impossible à croire, car M. Michel Debré a toujours été partisan du régime présidentiel. Il n'est, pour s'en convaincre, que de relire son pamphlet : « Ces princes qui nous gouvernent », que de se souvenir comme il insistait pour que la responsabilité du Premier ministre joue non devant l'Assemblée mais devant le Président de la République. On ne peut oublier non plus que la plupart des arbitrages, au moment de l'élaboration de la Constitution, ont été faits par le général de Gaulle contre les conceptions de M. Michel Debré.

Quoi qu'il en soit, on nous annonce l'entrée du régime dans une voie nouvelle caractérisée à la fois par l'extension du domaine réservé, par le recours de plus en plus fréquent au référendum, forme de législation sommaire, qui supprime la délibération, comme vient de le souligner M. Paul Reynaud, qui écarte les amendements et qui élimine les intermédiaires ; puis la fin de toute dualité dans l'exécutif, et de toute équivoque par l'instauration officielle du pouvoir personnel, le Premier ministre n'étant plus qu'un fondé de pouvoir.

Dernière explication — et je me réfère toujours aux analyses de la presse — dernière explication du départ de M. Michel Debré, la volonté d'un changement de politique, d'ouverture à gauche, le gaullisme social.

C'est un singulier paradoxe que de choisir pour faire une politique sociale le directeur de la banque Rothschild, qui est le symbole du capitalisme, et de le faire passer directement et sans transition de la direction des affaires de la banque à la direction des affaires du pays. (Interruptions à gauche et au centre.)

M. Henri Duvillard. Combien avez-vous de prolétaires dans votre parti ?

M. Francis Leenhardt. Je sais bien que nous avons connu déjà d'autres paradoxes. Notamment, nous avons vu désigner, pour faire l'Algérie algérienne, un Premier ministre qui était partisan fanatique de l'Algérie française.

Mais à l'heure de la relance et à l'heure où le souci de cohésion nationale est le thème favori de tous les discours présidentiels, il est bien évident qu'un banquier part avec un lourd handicap, quelles que soient les qualités personnelles dont tous ceux qui le connaissent portent volontiers témoignage.

Ces hypothèses variées ne sont pas contradictoires entre elles et peuvent s'additionner. Mais ce qui est commun à toutes les explications qui nous sont proposées du départ de M. Michel Debré, c'est que nous sommes placés en face d'une démission qui n'est que le déguisement d'une révocation. Ainsi se trouve tourné l'article 50 de la Constitution qui ne prévoit la démission du Gouvernement que si l'Assemblée adopte une motion de censure ou désapprouve le programme ou une déclaration de politique générale du Gouvernement.

Que le départ de M. Michel Debré ait été provoqué parce qu'il était usé, parce qu'il était en désaccord avec le Président, parce que le Président voulait renforcer son pouvoir personnel ou parce qu'il voulait une politique plus sociale avec moins de rigueur financière, il est évident que cela suppose que le Premier ministre soit responsable devant le Président de la République.

Or cette interprétation de la Constitution a été formellement écartée par le général de Gaulle lui-même lorsqu'il est venu le 8 août 1958 devant le comité consultatif constitutionnel. Le président de ce comité, qui était notre collègue M. Paul Reynaud, a posé au cours de cette séance, la seule où le général de Gaulle soit venu, la question suivante: « Désigné par le Président de la République, le Premier ministre pourra-t-il être révoqué par lui? »

Et le général de Gaulle a répondu: « Non, car s'il en était ainsi il ne pourrait pas effectivement gouverner; le Premier ministre est responsable devant le Parlement et non pas devant le chef de l'Etat en ce qui concerne la conjoncture politique; le chef de l'Etat a pour rôle essentiel d'assurer un fonctionnement régulier des pouvoirs publics ».

D'ailleurs, ici même, le 2 juin 1958 — nous sommes plus d'une centaine à pouvoir nous en souvenir — le général de Gaulle, invoquant la future Constitution qu'il avait l'intention d'élaborer avec son Gouvernement, avait déclaré:

« Le Gouvernement doit être responsable devant le Parlement, ce qui est incompatible avec le régime présidentiel. Par conséquent, il est certain que le futur Président de la République ne pourra se confondre avec le chef du Gouvernement puisque celui-ci sera responsable devant le Parlement. Ce serait évidemment incompatible avec la conception que l'on a du Président de la République. »

Et c'est sur la base de cette interprétation que la Constitution a été ratifiée par le peuple français, et cette interprétation au surplus a été confirmée postérieurement au référendum par les commentaires officiels publiés dans *La Documentation française*, n° 2530 du 11 avril 1959, où nous lisons:

« Le régime prévu par la Constitution est le régime parlementaire; il n'y a qu'un chef du pouvoir exécutif, le Premier ministre, et le Premier ministre seul avec son Gouvernement est responsable devant le Parlement. Tel est le principe. »

Et les commentaires ajoutent: « L'organisation des pouvoirs publics n'est pas celle d'un régime présidentiel qui, compte tenu des traditions historiques et peut-être aussi de certains rapports de forces politiques, aurait sans doute dévié dans des directions peu souhaitables ».

Et, plus loin, on lit: « Le rôle du Président de la République est capital. Ce n'est pas le rôle du chef de l'exécutif, sa mission ne se confond à aucun moment avec la mission du chef du Gouvernement ».

Alors, nous nous trouvons, en effet, en pleins « débris institutionnels » pour reprendre l'expression de notre collègue M. Reynaud.

Je m'excuse, monsieur le Premier ministre, de ne pas m'être beaucoup occupé de vous jusqu'à présent, ou si peu. Mais il faut que je vous demande, sur cette question, votre avis personnel.

Vous avez suivi l'élaboration de la Constitution puisque vous étiez directeur du cabinet du général de Gaulle lorsqu'il était chef du Gouvernement. Vous avez suivi son application ou plutôt sa déformation progressive dans la mesure où vous avez été membre du Conseil constitutionnel. Vous avez affirmé ce matin que vous vouliez appliquer cette Constitution et établir avec le Parlement des rapports confiants.

La question que je vous pose est la suivante: Vous connaissez l'article 20 de la Constitution: « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation ». Vous connaissez l'article 21: « Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement ». Est-ce que vous entendez remplir la mission fixée par la Constitution, ou bien allez-vous vous contenter de faire parmi nous une figuration courtoise et intelligente?

Est-ce que vous ne mesurez pas les périls que prépare pour l'avenir une évolution qui transforme l'arbitre que nous avons voulu en chef de la majorité?

Ne craignez-vous pas vous-même, si vous vous associez à la destruction de la Constitution, d'exposer le pays un peu plus tard à un très grave vide institutionnel?

Ne croyez-vous pas qu'il y a une grande imprudence à affaiblir la République et sa légalité à l'heure où elle est menacée par un fascisme qui ne disparaîtra pas en quelques mois? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nc savez-vous pas aussi, dans votre grande culture, que les régimes de pouvoir personnel finissent toujours très mal?

Enfin, avez-vous l'intention de proposer au Président de la République, conformément à l'article 89 qui vous en réserve l'initiative, une révision de la Constitution qui achèverait de détruire son caractère parlementaire et qui livrerait les citoyens à une administration omnipotente sans que les élus puissent exercer leur contrôle ou se faire entendre du pouvoir?

Cela, nous avons le droit de le savoir.

En tout cas, pour une telle révision, il n'y aura pas l'accord des républicains de ce pays.

J'en viens, maintenant, rapidement, à vos déclarations sur l'Algérie.

Vous savez que dans ce domaine le parti socialiste s'est associé à toutes les grandes étapes de la politique d'auto-détermination et de négociations qui ont abouti aux accords d'Evian, aux garanties pour les Européens et aux fondements d'une association durable entre la France et l'Algérie.

Nous n'oublions pas que vous avez joué un rôle important dans la phase préliminaire et secrète des pourparlers avec le F. L. N.

Nous voyons donc en vous un libéral capable d'apporter dans l'application des accords d'Evian une sincérité et une volonté qui ne seront pas de trop pour surmonter les obstacles. Cette volonté a longtemps tardé à se manifester.

Développant à cette tribune, le 15 décembre dernier, une motion de censure, j'avais souligné les retards, les lenteurs et la mollesse qui ont permis à l'O. A. S. de s'installer, de se structurer, de s'armer et de ridiculiser pendant de longs mois les autorités qui représentaient la République en Algérie. Il semble bien que le pouvoir ait cédé, l'année dernière, à la tentation de ménager l'O. A. S. comme un atout pour déterminer le F. L. N. à revenir à la négociation après la rupture de Lugin. Trop de complaisances, trop d'attentisme ont été tolérés. Le résultat de cette longue mansuétude, nous l'avons sous les yeux. Entre les accords d'Evian et la paix, il y a la fureur meurtrière de l'O. A. S. et un plan diabolique se poursuit pour provoquer les Musulmans et les pousser à des représailles sanglantes. Chaque jour qui passe augmente les risques de pourrissement, les risques de « congolisation » de l'Algérie, qui sont le but essentiel poursuivi par l'O. A. S.

Vous avez affirmé ce matin, à cette tribune, votre détermination de briser définitivement l'organisation subversive. Nous l'avons enregistrée avec satisfaction. La nation a donné un mandat précis, à une majorité massive; elle attend maintenant que le Gouvernement impose son autorité. L'énergie du Gouvernement peut être un facteur déterminant dans le processus de désintégration de l'O. A. S. et de désintoxication de tous ceux qu'elle a abusés, égarés et qui n'ont pas encore compris qu'ils étaient en train de préparer leur propre ruine et de ruiner les chances de l'avenir franco-algérien.

En politique étrangère, vous avez été, monsieur le Premier ministre, d'une rare imprécision si l'on excepte le chapitre de la force de frappe contre laquelle nous avons déposé trois motions de censure qui n'ont pas recueilli ici de majorité mais dont nous pensons qu'elles ont une majorité dans le pays.

Et, en fait, de dissuasion, ce n'est pas ainsi qu'on dissuadera l'Allemagne de vouloir revendiquer elle aussi sa force de frappe.

Vous avez réaffirmé l'attachement de la France à l'alliance atlantique, considérée comme un élément fondamental de sa politique. Mais l'action de la France depuis plusieurs années affaiblit la cohésion de l'alliance atlantique, relâche les liens avec les alliés, fait obstacle aux négociations à l'heure souvent fugitive où peut-être elles pourraient porter des fruits.

Vous avez tiré un coup de chapeau à l'Europe, en nous épargnant le couplet contre la supranationalité qu'affectionnait tant votre prédécesseur. C'est peut-être seulement pour ménager le Mouvement républicain populaire qui a été pris comme otage dans votre gouvernement. (Sourires.)

Mais le fait même que vous en ayez parlé en termes si généraux souligne combien les divergences entre nous demeurent.

La radio et la télévision font croire qu'il n'y a pas plus européen que le Gouvernement de la France.

La radio et la télévision font croire que les partisans de l'intégration prétendent supprimer toute souveraineté nationale, toute existence nationale, alors que les intégrationnistes n'enviagent que le transfert des compétences en matière de défense nationale, de politique extérieure et de finances.

Cette propagande est si fallacieuse que j'entendais tout à l'heure un de nos collègues du groupe de l'Union pour la nouvelle République nous dire à propos de l'Europe: Mais quand vous aurez intégré l'Europe, que ferez-vous de la reine d'Angleterre et de la reine de Hollande? (Sourires.)

La radio et la télévision nous ont fait croire tout récemment que l'Allemagne, que l'Italie sont d'accord pour limiter leurs objectifs à cette réunion périodique des chefs d'Etat ou des chefs de gouvernement, alors qu'elles s'y résignent, mais qu'elles s'y résignent seulement après le refus de la France d'aller dans la voie de l'intégration.

En réalité, la France fait prendre à l'Europe, à sa construction politique, des retards graves. Le temps perdu ne se rattrape jamais, et M. Paul Reynaud résumait fort bien les appréhensions de nombreux « Européens » de cette Assemblée lorsqu'il disait, il y a quelques mois: « Les Allemands croyaient trouver dans l'Europe une patrie. Si vous leur ôtez cet espoir, vous les

rejetterez dans le nationalisme. » (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Enfin, dans votre déclaration, par un mot sur l'O. N. U. pour laquelle le chef de l'Etat n'a que sarcasmes et brocards, perdant ainsi le bénéfice d'avoir porté sur les fonts baptismaux de l'O. N. U. ces quatorze républiques africaines et malgache dont l'entrée avait fait une impression si profonde.

Il y a des faits qui se succèdent les uns aux autres. Il y a la façon dont la France s'est désolidarisée de l'opération du Congo; le refus de la France de plaider, pour Bizerte, un dossier juridique qui était excellent; le refus de la France — plus récent — de siéger à la conférence du désarmement qui s'est tenue à Genève.

Toujours l'absence, le dédain, au terme desquels il y a une bonne chance pour que nous trouvions, un peu plus tard, un tête-à-tête russo-américain.

Je passerai rapidement sur la politique économique. Nous aurons l'occasion de la reprendre à propos de la discussion du plan ou du collectif.

Vous soulignez que la France est devenue un pays à monnaie forte. C'est vrai sur le marché extérieur, mais, sur le plan intérieur, il est permis de faire des réserves.

De janvier 1959 à mars 1962, l'indice des 254 articles est passé de 124 à 139,7, soit une augmentation de plus de 12,5 p. 100. Encore cet indice — vous le savez — n'est-il pas très représentatif. Mais cela représente une dépréciation moyenne de 4 p. 100 par an, alors que tous les calculs du IV^e plan ont été faits sur une hausse des prix limitée à 1 ou 1,5 p. 100 et alors que nos partenaires enregistrent des variations beaucoup plus modestes dans ce domaine.

Je veux noter aussi que la hausse des prix alimentaires affecte plus particulièrement les petits revenus, ce qui conduira nécessairement à des conflits du travail plus nombreux.

Quant au succès de nos exportations, dont vous avez souligné en effet le caractère très encourageant, il ne doit pas nous faire perdre de vue la précarité de la structure de ces exportations. Ce sont les produits agricoles qui ont joué un rôle important dans le redressement de notre balance. Mais cet équilibre est à la merci d'un accident météorologique et d'autre part — vous le savez — la répartition géographique de nos exportations est déficiente et trop concentrée sur l'Europe.

Au centre. Il fallait voter la loi d'orientation agricole !

M. Francis Leenhardt. J'en viens à la politique sociale par laquelle vous avez terminé votre déclaration. On avait tellement annoncé que votre Gouvernement donnerait une vigoureuse impulsion à la politique sociale que votre discours a fait ressortir vos intentions comme bien modestes. Le partage des fruits de l'expansion, M. Giscard d'Estaing nous l'a déjà promis. Mais, comme la comptabilité nationale ne distingue pas dans l'ensemble des salariés le manoeuvre et le président directeur général de société, cela ne nous renseigne pas beaucoup et la comptabilité nationale bloque en un seul chiffre les revenus commerciaux, industriels et agricoles, ce qui fait que promettre de tenir compte de leur évolution n'engage pas à grand-chose.

Vous avez parlé des priorités à donner aux classes défavorisées et d'une participation prioritaire à accorder aux travailleurs dans l'augmentation du revenu national.

Mais cela est déjà contredit, monsieur le Premier ministre, par le fait que le IV^e plan s'est refusé à établir un lien quelconque entre le développement économique et le progrès social, ce qui a d'ailleurs profondément déçu les organisations syndicales. Cela est contredit aussi par le fait que les ordonnances budgétaires de décembre 1958, que vous avez bien connues, ont « cassé » les indexations de salaires qui étaient prévues par les conventions collectives, de sorte qu'une large part des augmentations de salaires a été absorbée par la hausse des prix.

Enfin vous nous promettez un recensement exact et scrupuleux des catégories sacrifiées. Mais ce recensement a déjà été effectué au moins en ce qui concerne les problèmes de la vieillesse et de la famille par les deux commissions créées il y a deux ans. Ces commissions ont servi pendant longtemps au Gouvernement précédent d'alibi pour retarder l'heure de la décision et maintenant que leurs travaux sont terminés on ne retient pas leurs conclusions.

Les récentes décisions prises en faveur des vieux sont très éloignées des propositions de la commission Laroque et on ne leur restitue qu'une très faible partie des ressources votées en leur faveur, après que M. Guy Mollet ait posé onze fois la question de confiance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un rapide calcul m'a permis de chiffrer à 300 milliards d'anciens francs le montant des sommes détournées depuis la suppression du fonds national de solidarité.

Pourtant sur ce point — et je le rappelle à nos collègues de l'U. N. R. — M. Debré à cette tribune, le 3 octobre dernier, avait fait une promesse formelle quand il affirma : « la politique qui sera suivie jusqu'à la fin de la législature aboutira finale-

ment à consacrer au paiement des allocations de vieillesse des ressources correspondant à celles que l'on pouvait attendre du fonds de solidarité nationale ». Et l'on est en train de renier complètement cette promesse. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant aux familles, tous les calculs montrent qu'elles n'ont pas encore récupéré le pouvoir d'achat qui était le leur en 1957.

Dans votre déclaration, monsieur le Premier ministre, nous ne trouvons pas un mot sur la fiscalité dont l'incidence est pourtant considérable sur le niveau de vie et particulièrement sur la condition des foyers modestes écrasés par la prépondérance excessive des taxes à la consommation qui sont cachées dans les prix.

Nous ne nous attendions pas, bien sûr, à vous voir proposer la taxation des plus-values boursières, comme le fait en Angleterre un gouvernement conservateur, mais l'injustice fiscale joue un rôle plus important que vous ne le pensez dans le malaise social dont vous héritez.

Enfin, vous renvoyez à l'automne la discussion des problèmes que pose la rémunération des agents de la fonction publique et des services publics. C'est faire preuve d'un très robuste optimisme que croire que les problèmes pourront attendre jusque là. Vous ne paraissez pas mesurer la profondeur de la rançune qui a été accumulée depuis trois ans par suite de l'injuste répartition des sacrifices du redressement financier. Vous vous trompez aussi en ne mesurant pas que la longue patience montrée par les travailleurs dans l'attente du règlement de l'affaire algérienne est aujourd'hui épuisée.

Face à l'importance notoire des plus-values fiscales, à l'aisance financière, au remboursement anticipé des dettes et même aux prêts à des gouvernements étrangers, vous ne pourrez pas faire comprendre à ceux qui ont fait les frais du redressement financier qu'ils doivent encore attendre et se résigner. Que sera-ce quand ces travailleurs comprendront que l'essentiel des économies qui vont être réalisées par suite de la fin de la guerre d'Algérie sera transféré et absorbé par la fabrication orgueilleuse d'armes atomiques nationales ?

Nous ne percevons donc pas de changement dans la politique sociale suivie antérieurement, et nous craignons qu'on ne continue, comme depuis le début de la législature, à tricher avec les vieux, à tricher avec les familles, à tricher avec les fonctionnaires. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

On continuera à faire payer les pauvres pour gagner du même coup la confiance des possédants. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre.*)

Mais oui, c'est classique.

M. Michel Boscher. Il ne faut pas exagérer.

M. Francis Leenhardt. On continuera à sous-estimer la force du facteur syndical, à spéculer sur la résignation. On continuera, comme nous l'avons dit si souvent, à ne voir d'inflation que du côté des salaires, à ne concevoir de discipline que pour les seuls revenus du travail, jusqu'au jour où le pays, si l'on veut bien lui rendre la parole, condamnera sévèrement cette politique et enverra ici une majorité résolue à la changer.

C'est pourquoi, par nos votes, nous refuserons d'approuver vos déclarations. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marcellin. (*Applaudissements à droite.*)

M. Raymond Marcellin. Ma première observation, monsieur le Premier ministre, portera sur la politique extérieure de votre Gouvernement.

En effet, ce matin, vous ne nous avez pas parlé du tout du désarmement. Or, c'est là un problème qui devrait se trouver au centre même des préoccupations gouvernementales, car c'est le problème de la paix ou de la guerre atomique qui domine actuellement toute notre époque.

Rompant avec une de ses traditions les mieux établies, la France a refusé de participer à la conférence de Genève, au début du mois dernier. C'est là, monsieur le Premier ministre, une décision très grave qui mérite d'être expliquée au Parlement et, par là-même, au pays tout entier, car, depuis 1945, depuis dix-sept années, la France a toujours eu un représentant dans toutes les grandes rencontres internationales de première importance. Il ne faut donc pas s'étonner, monsieur le Premier ministre, si, actuellement, nous sommes accusés, un peu partout dans le monde, de vouloir pratiquer une politique d'isolement.

Pour ma part, je ne crois pas que nous voulions pratiquer une telle politique. Je pense que nous avons voulu simplement marquer notre désaccord sur les méthodes et les procédures employées depuis quinze ans par les conférences de désarmement. En effet, mes chers collègues, des centaines de réunions ont été tenues sans apporter un seul véritable progrès, un seul résultat positif, un seul succès, le problème du contrôle inter-

national ayant causé jusqu'ici l'échec de toutes ces tentatives de désarmement.

Mais, depuis le début de la conférence de Genève, il y a eu un fait nouveau. Cette instance internationale vient d'être saisie d'un plan conçu et rédigé par les huit puissances non engagées, et ce plan prévoit que le contrôle international serait assuré par un comité de savants. Ceux-ci recueilleraient les observations faites par les centres de détection des explosions nucléaires et vérifieraient sur place l'authenticité des renseignements fournis et des plaintes déposées.

Ces jours-ci, un ancien ambassadeur de France, qui fut aussi président de la Croix-Rouge, M. André François-Poncet, suggérerait de plaquer cet organisme scientifique sous la haute autorité du comité international de la Croix-Rouge, auteur et gardien des conventions de Genève. Cette idée mérite au moins d'être étudiée par le Gouvernement français.

Permettez-moi de rappeler ici, monsieur le Premier ministre, cet avertissement que le général de Gaulle lui-même lançait dans un de ses récents discours : « Dans l'un et l'autre camp, tout est agencé de telle sorte que des moyens de destruction capables d'anéantir des continents pourraient être déclenchés en l'espace de quelques secondes ; n'importe quelle erreur, n'importe quel incident peut déclencher le cataclysme ».

Devant cet énorme péril qui a été si nettement défini par le chef de l'Etat, le Gouvernement français se doit d'agir. Il n'a pas le droit aujourd'hui de s'abstenir. Dans ce domaine, les absents ont toujours tort. Or, la négociation continue à Genève. Tout doit être tenté pour que puisse être arrêtée la course forcée aux armements atomiques qui, avec la reprise généralisée des essais nucléaires, vient de repartir de plus belle et met aujourd'hui l'humanité tout entière en danger de mort.

Aussi, monsieur le Premier ministre, dites-nous quelle sera votre politique en matière de désarmement. Ce sujet est essentiel, et la France doit être présente partout où l'on débat de la paix. (Applaudissements à droite.)

Dans un tout autre domaine, monsieur le Premier ministre, je désirerais maintenant vous poser quelques questions.

Ce matin, vous avez mis l'accent sur la politique sociale que vous aviez l'intention de mener. Mais, comme vous-même l'avez souligné, cette politique sociale, pour être juste, devrait profiter aux catégories de la nation qui sont les plus défavorisées.

D'après l'observation de tous les jours et aussi d'après les statistiques gouvernementales, ce sont les petits exploitants agricoles et les salariés agricoles qui, en France, touchent aujourd'hui les revenus les plus faibles et participent actuellement le moins aux fruits de l'expansion. Or, vous semblez, comme votre prédécesseur, compter beaucoup sur les réformes de structure et sur l'application du Marché commun pour améliorer le sort de ces catégories particulièrement défavorisées.

Vous avez certainement raison. Mais il s'agit là de mesures à long terme. Aussi, ne pensez-vous pas qu'il soit indispensable de prendre dès maintenant un certain nombre de mesures à court terme pour revaloriser les revenus de ces catégories sociales ?

Je voudrais ici insister sur un fait indéniable que vous devez avoir bien présent à l'esprit. La suppression de l'indexation des prix agricoles demeure un motif de désaccord profond entre le régime et les travailleurs de l'agriculture. (Applaudissements à droite.)

Monsieur le Premier ministre, revenez sur cette décision et vous ferez beaucoup pour la cohésion sociale française.

Ce matin, vous nous avez déclaré que vous aviez l'intention de publier très rapidement, au cours de cette session même, les textes d'application de la loi d'orientation. Or, monsieur le Premier ministre, l'article 31 de la loi d'orientation agricole vous fait obligation — obligation qui a été confirmée par un arrêt récent du Conseil constitutionnel — de faire paraître un décret qui institue un système de prix agricoles tenant compte des charges et des rémunérations du capital et du travail en agriculture. Sur ce point très précis, pouvez-vous nous préciser vos intentions ?

Ce matin, vous avez été très vague sur cette question. Aussi serait-il très important que sur ce décret d'application de l'article 31 de la loi d'orientation agricole vous nous donniez des renseignements complémentaires, car, monsieur le Premier ministre, vous vous en souvenez certainement, c'est la non-application de la loi d'orientation agricole qui l'année dernière a été la cause des manifestations paysannes, des défilés de tracteurs dans les villes, des barrages sur les routes et des occupations de bâtiments administratifs. Et, comme vous l'avez constaté

vous-même ce matin, de nombreux articles de cette loi d'orientation agricole ne sont pas encore appliqués.

Je viens de rappeler l'article 31 ; je ne les rappellerai pas tous, mais je vous donnerai un autre exemple. Il y a un an, le gouvernement précédant a créé des zones d'action rurale dans les régions qui sont économiquement les plus défavorisées. Les articles 20, 21 et 22 devaient faire bénéficier ces zones d'action rurale de mesures propres à faciliter leur industrialisation et d'efforts particuliers pour leur équipement scolaire et pour la pérennité des prix de transport de leurs produits.

Or, monsieur le Premier ministre, depuis un an aucune mesure n'a été prise et aucun effort particulier n'a été fait. Ni la pérennité des prix des transports, ni les mesures propres à faciliter l'industrialisation, ni les efforts particuliers pour l'équipement scolaire n'ont été réalisés.

Ce matin, vous avez affirmé votre volonté d'agir vite et d'appliquer cette loi d'orientation agricole dans les semaines à venir.

Vous avez raison. Agissez, monsieur le Premier ministre, dès vos premières délibérations gouvernementales, car si vous ne le faites pas, si vous temporez, vous serez très vite paralysé par vos services, par la bureaucratie, la technocratie, et, comme vos prédécesseurs, vous n'interviendrez qu'au dernier moment, dans les plus mauvaises conditions, sous l'empire de la nécessité, car promouvoir des réformes, accorder des crédits, appliquer la loi sous la pression des manifestations paysannes est une très mauvaise méthode de gouvernement, qui enlève tout prestige et toute autorité aux pouvoirs publics.

Ce matin vous nous avez dit également qu'un des objectifs essentiels de votre Gouvernement était de rendre la vie à des régions entières du territoire métropolitain dont l'économie est insuffisamment développée. Mais, là, je voudrais vous poser une question très précise.

Des tranches spéciales de crédits devaient être inscrites dans le budget de 1963 pour assurer la revitalisation économique de ces régions, selon un programme et un calendrier bien déterminés. La promesse en a été faite à cette Assemblée. Ces tranches de crédits devaient financer pour chaque région les investissements publics, c'est-à-dire des grands travaux, des voies de communications, des immeubles pour l'éducation nationale, des hôpitaux, etc. D'autre part, le fonds de développement économique et social devait prévoir une action financière pour chacune de ces régions afin de les industrialiser.

La question essentielle est dès lors celle-ci : ces tranches opératoires figureront-elles dans le budget de 1963 ?

Cette question est fondamentale, monsieur le Premier ministre, car actuellement c'est la France qui consent les plus grands sacrifices par rapport à son revenu national pour venir en aide aux pays sous-développés.

M. Félix Kir. Et la métropole est oubliée !

M. Raymond Marcellin. C'est un récent rapport de l'organisation de coopération et de développement économique qui vient de nous l'apprendre et de le souligner.

En apportant cette aide aux territoires africains, nous obéissons certainement à un très haut mobile de solidarité humaine qui fait le plus grand honneur à notre pays. Mais je ne crois pas, monsieur le Premier ministre, qu'il nous sera possible longtemps, à nous, parlementaires français, d'admettre que des tranches de crédits de développement économique soient accordés aux Etats africains et refusés aux provinces françaises. (Applaudissements à droite.)

M. Félix Kir. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite du débat sur la communication du Gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

